

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04770

Numéro SIREN : 519 032 247

Nom ou dénomination : ArianeGroup SAS

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2024 sous le numéro de dépôt 10308



COMPTES ANNUELS au 31/12/2023



ArianeGroup SAS
51 ROUTE DE VERNEUIL
78130 LES MUREAUX

Sommaire

BILAN.....	3
Bilan - Actif.....	4
Bilan - Passif.....	5
COMPTE DE RESULTAT.....	6
Compte de Résultat.....	7
Compte de Résultat (suite).....	8
ANNEXES.....	9
Faits Caractéristiques.....	10
Règles et Méthodes Comptables.....	12
INFORMATION SUR BILAN.....	16
Immobilisations.....	17
Amortissements.....	18
Filiales et Participations.....	19
Liste des Filiales et des Participations.....	20
Etat des Echéances des Créances et des Dettes.....	21
Sociétés Liées et Participations.....	22
Charges et Produits Constatés d'Avance.....	23
Charges à Payer et Produits à Recevoir.....	24
Capital Social.....	25
Variation des Capitaux Propres.....	26
INFORMATION COMPTE DE RESULTAT.....	27
Provisions et Dépréciations Inscrites au Bilan.....	28
Ventilation du Chiffre d'Affaires.....	29
Charges et Produits Exceptionnels.....	30
Charges et Produits Financiers.....	31
ETATS ANNEXES.....	32
Engagements de Fin de Carrière.....	33
Note Relative RTDI.....	34
Engagements Hors Bilan.....	35
Opérations de Couverture.....	36
Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices.....	37
Effectif Moyen.....	38
Situation Fiscale Latente et Différée.....	39
Crédit-Bail.....	40

BILAN

Bilan actif

Exprimé en K€

BILAN-ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort/Dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement	98 135	10 139	87 997	78 418
Concessions,brevets et droits similaires	84 832	72 903	11 929	12 175
Fonds commercial	3 758 117	227 980	3 530 137	3 730 632
Autres immobilisations incorporelles	119 466	39 005	80 461	74 009
Avances sur immobilisations incorporelles	1 517		1 517	1 143
TOTAL immobilisations incorporelles	4 062 068	350 027	3 712 041	3 896 377
Terrains	71 233	7 482	63 751	63 529
Constructions	332 899	144 857	188 042	189 219
Installations techniques, matériel	357 100	181 253	175 847	174 565
Autres immobilisations corporelles	93 639	64 193	29 447	23 338
Immobilisations en cours	219 967	344	219 623	211 732
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	1 074 839	398 129	676 710	662 382
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	98 022	46 904	51 119	51 119
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	0		0	0
Prêts	44 256		44 256	45 189
Autres immobilisations financières	661		661	661
TOTAL immobilisations financières	142 939	46 904	96 036	96 969
Total Actif Immobilisé (II)	5 279 846	795 059	4 484 787	4 655 728
Matières premières, approvisionnements	77 489	17 252	60 236	60 616
En cours de production de biens	511 086	4 709	506 378	429 844
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	220 988	13 604	207 384	166 804
Marchandises				
TOTAL Stock	809 563	35 565	773 998	657 264
Avances et acomptes versés sur commandes	704 690		704 690	671 322
Clients et comptes rattachés	2 577 213	3 110	2 574 103	2 246 917
Autres créances	1 168 021		1 168 021	987 166
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	4 449 923	3 110	4 446 813	3 905 404
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	656		656	672
TOTAL Disponibilités	656		656	672
Charges constatées d'avance	9 513		9 513	7 793
Total Actif Circulant (III)	5 269 656	38 675	5 230 981	4 571 133
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)	459		459	715
Total Général (I à VI)	10 549 961	833 734	9 716 227	9 227 576

Bilan passif

Exprimé en K€

BILAN-PASSIF		31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel	dont versé : 265 904	265 904	265 904
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		2 389 823	2 389 823
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale		20 407	20 407
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :		
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :		
TOTAL Réserves		20 407	20 407
Report à nouveau		(135 374)	(179 895)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		(196 586)	44 521
Subventions d'investissement		446	497
Provisions réglementées		121 595	96 376
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		2 466 216	2 637 633
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées		52 821	52 112
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		52 821	52 112
Provisions pour risques		339 580	183 869
Provisions pour charges		206 909	216 359
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		546 489	400 227
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		499	416
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs :	16 896	12 620
TOTAL Dettes financières		17 395	13 036
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		5 168 042	4 723 891
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		612 799	644 936
Dettes fiscales et sociales		723 049	662 406
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		96	
Autres dettes		71 120	49 029
TOTAL Dettes d'exploitation		6 575 106	6 080 263
Produits constatés d'avance		57 677	43 643
TOTAL DETTES (IV)		6 650 178	6 136 942
Ecart de conversion Passif (V)		523	661
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		9 716 227	9 227 576

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

Exprimé en K€

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023			31/12/2022
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens	820 961	36 598	857 559	1 157 513
Production vendue services	863 797	25 518	889 314	606 779
Chiffres d'affaires nets	1 684 758	62 116	1 746 874	1 764 292
Production stockée			119 778	7 245
Production immobilisée			70 226	88 286
Subventions d'exploitation			4 073	6 828
Reprises sur provisions, dépréciations (et amortissements), transferts de charges			64 594	222 885
Autres produits			16 857	14 071
Total des produits d'exploitation (I)			2 022 401	2 103 608
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			51 131	59 396
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			6 293	5 086
Autres achats et charges externes			1 010 139	1 076 430
Impôts, taxes et versements assimilés			35 177	37 184
Salaires et traitements			457 837	460 963
Charges sociales			205 423	208 555
Dotations d'exploitation	sur	Dotations aux amortissements	76 071	73 468
	immobilisations	Dotations aux dépréciations	1 625	
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		7 523	11 614
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		171 825	160 568
Autres charges			2 628	5 420
Total des charges d'exploitation (II)			2 025 672	2 098 683
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(3 270)	4 925
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			390	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				268
Produits financiers de participations			9 885	5 633
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			11 263	2 916
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			8 496	65 542
Différences positives de change			563	6 084
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			30 207	80 175
Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			11 356	19 432
Intérêts et charges assimilées			6 015	8 472
Différences négatives de change			178	5 196
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			17 549	33 100
RÉSULTAT FINANCIER			12 658	47 075
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			9 779	51 732

Compte de résultat (suite)

Exprimé en K€

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 635	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	952	5 123
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	5 275	3 636
Total des produits exceptionnels (VII)	13 862	8 758
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	114	51
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	706	6 729
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	230 991	30 150
Total des charges exceptionnelles (VIII)	231 811	36 930
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(217 949)	(28 172)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(11 584)	(20 961)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	2 066 862	2 192 542
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 263 447	2 148 021
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	(196 586)	44 521

ANNEXES

Faits caractéristiques

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS le 31/12/2023 – ACTIVITE PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

1.1 Activité de la Société au cours de l'exercice

Les faits marquants intervenus sont les suivants :

a) Corporate

Le Conseil d'administration d'ArianeGroup Holding ("AGH") a été informé et a autorisé en 2023 conformément aux statuts de la Société les opérations suivantes :

- Modification des statuts d'ArianeGroup SAS ("AGS") reflétant les modifications statutaires d'AGH relatives aux décisions importantes relevant d'une approbation du Conseil d'administration d'AGH (février 2023) ;
- Transaction (juillet 2023) portant sur l'ajustement de prix de cession des actions de CILAS détenues par AGS à HMS Laser (société commune créée entre Safran et MBDA), suite à la vente de CILAS réalisée en novembre 2022 ;
- Plan moyen terme d'ArianeGroup ("operating plan") pour la période 2024-2028, en anticipation des décisions prises lors du Sommet Spatial de Séville sur le soutien à la phase d'exploitation d'Ariane 6 et de l'intégration du plan d'affaires de MaiaSpace (octobre 2023) ;
- Projet de vente de la zone dite "Super Sud" du site AGS des Mureaux (octobre 2023), après le transfert des activités industrielles réalisées sur cette zone ;
- Projet de vente à Bordeaux Métropole de parcelles sur le site AGS du Haillan (décembre 2023) ;
- Dissolution des Groupements d'Intérêt Economique Euro Cryospace (50% AGS / 50% ALAT) et Euro Cryospace France 45% AGS (soit 15% en direct et 30% via Euro Cryospace) / 55% ALAT (soit 25% en direct et 30 % via Euro Cryospace) en décembre 2023, en lien avec la fin de l'exploitation Ariane 5.

Le programme de transformation "SHIFT" s'est terminé fin 2023. Ce programme a notamment permis de réduire la part des effectifs support au sein du groupe dans une optique d'amélioration de l'efficacité de l'organisation. Le déploiement de plans d'amélioration continue au sein de toutes les directions prendra le relais de SHIFT en 2024.

Le redémarrage complet de la production sur le site de St-Médard-en-Jalles a eu lieu fin 2023, après un arrêt d'un an dû à un événement climatique majeur (tempête de grêle) survenu le 20 juin 2022 sur le site, suivi d'un conflit social ayant retardé la reprise complète des activités.

Au titre des dommages directs aux installations, 45 M€ de coûts ont été engagés pour une première tranche de travaux. Au 31 décembre 2023, 33 M€ de coûts ont été validés et 10 M€ d'indemnité ont été payés par l'assureur, 10 M€ de produits à recevoir complémentaires ont été constatés dans les comptes dont le paiement interviendra en 2024.

La mise à jour des hypothèses de valorisation de la société pour refléter le contexte économique inflationniste de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur et la prise en compte de risques industriels dans le budget lié au programme Ariane 6 a conduit, malgré l'intégration dans les prévisions de rentabilité (plan moyen terme 2024) du soutien réaffirmé des investisseurs institutionnels dans le cadre de l'accord de Séville, à une dépréciation exceptionnelle à hauteur de 200,5 M€ au 31 décembre 2023.

b) Programmes Civils

Les principaux événements relatifs aux programmes civils sont les suivants :

Le Sommet Spatial réuni à Séville le 6 novembre 2023 a pris les principales décisions suivantes, importantes pour ArianeGroup :

- la France, l'Italie et l'Allemagne ont confirmé le principe d'un soutien financier à la phase d'exploitation du lanceur Ariane 6 à hauteur d'un montant maximum de 340 M€ par an pour les vols FM16 à FM42 (2027 à 2029), avec un accord de principe sur la prolongation de ce soutien jusqu'en 2030 ;
- l'ouverture du secteur des lanceurs à la concurrence ("European Launcher Challenge") sans application des règles de retour géographique ;
- la réaffectation des ensembles de lancement sur le site du Centre Spatial Guyanais (CSG) et l'ouverture du CSG à d'autres lanceurs qu'Ariane et Vega ;
- l'obligation pour Arianespace de transférer à Avio l'exploitation commerciale des lanceurs Vega et les contrats de services de lancements associés.

• **Ariane 5 – 2 lancements en 2023 depuis le Centre Spatial Guyanais**

Le vol Ariane 5 VA260 a permis, le 14 avril, de lancer avec succès la sonde européenne JUICE ("JU"piter ICy moons Explorer") pour le compte de l'ESA.

Le dernier vol Ariane 5 VA261 a eu lieu avec succès le 5 juillet pour la mise en orbite du satellite Syracuse IV pour le compte de la Direction Générale de l'Armement (DGA) et du satellite de télécommunication Heinrich Hertz (H2Sat) pour le compte du centre de recherche aéronautique allemand (DLR).

Le lanceur Ariane 5 a été retiré du service après avoir réalisé 117 vols en 25 années démontrant son excellent niveau de fiabilité.

• **Ariane 6**

Le développement du lanceur s'est poursuivi avec le franchissement de jalons significatifs :

- le navire "Canopée" qui acheminera les composants d'Ariane 6 de l'Europe vers Kourou a été équipé avec ses 4 voiles et testé en navigation, l'objectif étant d'économiser 30% de consommation de carburant et d'émission de gaz à effets de serre ;
- le processus de qualification finale du système de lancement ("SPQR") a franchi sa première étape SPQR#1 avec succès fin juillet 2023, la deuxième et dernière étape avant le vol inaugural étant attendue au 1er semestre 2024 ;
- la campagne d'essais de l'étage supérieur réallumable ("Hot Firing Tests") s'est poursuivie tout au long de l'année 2023 sur le site de l'agence spatiale allemande DLR à Lampoldshausen. L'essai HFT3 du 1er septembre 2023 a notamment permis de tester l'ensemble de ses équipements, dont le moteur réallumable Vinci et l'unité de propulsion auxiliaire APU ("Auxiliary Power Unit"). L'essai HFT4 mené le 7 décembre a dû être interrompu suite à une anomalie sans impact sur le planning du premier vol Ariane 6 ;
- la campagne des essais combinés ("Combined Tests") du lanceur Ariane 6 s'est déroulée sur son ensemble de lancement, avec notamment la réalisation le 23 novembre d'un test à feu de longue durée de l'étage principal, durant lequel le moteur Vulcain 2.1 a fonctionné pendant 7 minutes en régime stabilisé. Cet essai a permis de valider l'ensemble de la phase de vol de l'étage principal en simulant une chronologie complète de lancement.

L'ESA a annoncé lors d'une conférence de presse tenue le 30 novembre 2023 que la date du premier vol Ariane 6 aurait lieu entre mi-juin et fin juillet 2024. Pour mémoire, en 2022 ce premier vol était prévu en novembre 2023.

Les provisions pour pertes à terminaison des programmes Ariane 6 développement et Ariane 6 Transition s'élèvent respectivement à 34,8 M€ et 273,3 M€.

En 2023, un contrat de lancement a été signé avec Intelsat pour l'emport par A64 d'une charge utile auxiliaire.

Le Conseil d'administration a approuvé en décembre 2023 la politique de prix des lancements institutionnels applicable aux futures offres et contrats de service de lancement d'Ariane 6.

Après validation des financements accordés lors du Sommet de Séville, le Conseil d'administration a approuvé l'engagement des approvisionnements long cycle auprès des principaux fournisseurs en prévision de la phase d'exploitation.

• Programmes futurs

Les premiers essais de déploiement des pieds d'atterrissage de Themis, prototype d'étage de lanceur réutilisable développé par AGS, ont été menés avec succès sur le site de Vernon.

En 2023, plusieurs essais à feu du moteur Prometheus, fonctionnant à l'oxygène liquide (LOx) et au méthane, ont également été réalisés. Le moteur a notamment atteint 90% de sa poussée nominale en utilisant Themis comme banc d'essai.

Prometheus et Themis ont vocation à être des éléments constitutifs de futurs mini lanceurs réutilisables tel que celui développé par MaiaSpace.

c) Programmes Défense

Les activités dissuasion se sont poursuivies au cours de l'année 2023 :

- l'essai de la maquette "Jonas" simulant la phase d'éjection des M51 depuis les sous-marins s'est déroulé avec succès ;
- un essai du missile M51 sans charge nucléaire a été réalisé avec succès depuis le sous-marin "Le Terrible" en avril 2023, démontrant la fiabilité et la disponibilité du système d'armes ;
- un avenant au marché M51 a été signé dans la continuité des contrats existants.

Le développement du M51.3 s'est poursuivi au cours de l'année 2023 et le vol de qualification du missile M51.3 a été opéré avec succès le 18 novembre 2023 depuis le centre d'essai des Landes (DGA). Ce vol, mené avec un missile sans charge nucléaire, a permis de valider une évolution importante qui contribuera à pérenniser la crédibilité de la dissuasion durant les prochaines décennies.

Le tir d'essai depuis une fusée sonde du démonstrateur de planeur hypervéloc V-MAX ("Véhicule Manceuvrant eXpérimental") a été réalisé depuis le centre d'essai des Landes. Le programme a poursuivi sa feuille de route.

Le service de surveillance de l'espace "Geotracker" a été renommé "Helix", soulignant sa capacité de surveillance dorénavant étendue à toutes les orbites de jour comme de nuit. Pour la troisième année consécutive, ArianeGroup a participé en 2023 à l'exercice de simulation de menace spatiale AsterX organisé par le Commandement de l'Espace français.

Un marché a été notifié mi-2023 pour l'installation SECOIA dédiée à la destruction des munitions de la première guerre mondiale dans la continuité des contrats existants.

d) Produits Équipements et Services, Hydrogène

AGS a reçu une commande d'Aerojet Rocketdyne portant sur la fourniture de 117 divergents composite pour la tuyère du moteur RL10C-X qui équipe le lanceur Vulcan d'United Launch Alliance.

La demande de composants pour le moteur M88 du Rafale a été soutenue en 2023 et en augmentation de cadence par rapport à 2022 et jusqu'à fin 2025.

La prise de commande a été significative sur les activités d'export de perchlorate d'ammonium. La totalité de la production du site de Toulouse a été vendue jusqu'à fin 2026.

Le projet HyPERION lancé en décembre 2020 s'est clôturé avec succès, permettant de tester le concept d'un système de conditionnement d'hydrogène adapté à l'alimentation d'une turbine à gaz aéronautique.

1.2 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 28 mars 2024 les statuts d'AGS ont été modifiés pour prendre en compte la signature de l'avenant à la convention relative au DPIN et le régime de protection spécifique applicable aux actifs sensibles de MaiaSpace.

1.3 Évolution prévisible de la situation de la Société

Le 10 février, le navire Canopée a quitté le Havre vers le port de Pariacabo en Guyane. A son bord, plus de 300 tonnes de matériel destiné à Ariane 6, dont l'étage principal et l'étage supérieur du premier vol (FM1). La traversée s'est terminée le 21 février 2024 et les étages ont été livrés dans les bâtiments d'intégration fin février.

La fin des essais combinés et la deuxième phase de la revue de qualification du système de lancement Ariane 6 sont prévus au 1er semestre 2024 en vue du vol inaugural prévu entre mi-juin et fin juillet 2024. Les tests qui se sont déroulés au cours 1er trimestre sont conformes à l'attendu. Un autre vol Ariane 6 est prévu d'ici fin de l'année 2024.

La montée en cadence industrielle du programme Ariane 6 va s'accélérer en 2024, afin d'être au rendez-vous de la phase d'exploitation qui doit démarrer en 2027 avec le 16ème exemplaire du lanceur et s'établir à une cadence annuelle d'environ 10 lanceurs.

La montée en cadence industrielle du programme M51.3 va également s'accélérer en 2024, suite au succès du vol de qualification réalisé en novembre 2023.

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 9 716 226,95 K€ et le résultat s'élève à -196 586 K€
L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Méthodes comptables :

Les comptes sociaux au 31/12/2023 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement de l'ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et des règlements de l'ANC le modifiant.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

1 - IMMOBILISATIONS

1-1 Immobilisations incorporelles :

1-1-1 Fonds commercial :

Les fonds de commerce relatifs aux branches d'activités apportés au titre du projet Arianegroup sont valorisés sur la base du traité d'apport en considérant une approche DCF et une approche par les multiples.

Les fonds de commerce sont composés d'éléments incorporels relevant de la clientèle (contrat clients et carnet de commande) et également de la technologie.

La durée d'utilisation de ces fonds est indéfinie. Ils ne sont donc pas amortis.

1-1-2 Autres immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont constituées de brevets, licences et de logiciels acquis ou produits par l'entreprise. Les coûts des logiciels acquis sont inscrits au poste "concessions et droits similaires" lors de leur mise en service. Ils apparaissent au poste "immobilisations incorporelles en cours" jusqu'à cette date.

Les frais de développement et d'industrialisation sont inscrits à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels associatifs

Amortissements

Le mode d'amortissement retenu pour obtenir les valeurs nettes comptables économiquement justifiées est l'amortissement linéaire.

Les durées d'utilisation retenues sont :

- Brevets, licences, de 3 à 20 ans,
- Logiciels, de 1 à 5 ans,
- Autres immobilisations incorporelles, de 5 à 10 ans.

1-2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique ou de production (hors frais financiers) diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont basés sur les durées d'utilité des actifs et calculés suivant le mode linéaire ou dégressif. Les taux appliqués prorata temporis sont détaillés ci-dessous :

- Constructions : entre 15 et 40 ans,
- Installations techniques : entre 10 et 20 ans,
- Matériel, outillage : entre 5 et 15 ans,
- Autres immobilisations : entre 3 et 15 ans.

Les immobilisations acquises figurant à l'actif du bilan sont amorties selon le mode linéaire.

La différence entre l'amortissement total et l'amortissement linéaire est considérée comme dérogatoire et figure au passif au poste provision réglementée.

Pour les immobilisations apportées au 30.06.2016, la durée résiduelle d'amortissement a été conservée.

1 -3 Test de dépréciation (immobilisations corporelles et incorporelles) :

Pour les actifs amortis, si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur sur un actif, la société effectue un test de dépréciation.

Pour les actifs non amortis, un test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'utilité.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'utilité est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour le Groupe.

Pour les fonds commerciaux, les actifs affectés à des programmes, projets ou familles de produits, les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au taux de référence, majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique. Le taux d'actualisation de référence retenu est de 7,5 %.

1 -4 Immobilisations financières :

La valeur brute des participations et autres titres immobilisés est constituée du coût d'achat hors frais accessoires.

Les titres de participations apportés en phase 1 et phase 2 à ArianeGroup ont été valorisés selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés ou « discounted free cash flow method » selon la terminologie anglo-saxonne (DCF).

Lorsque la quote-part détenue dans une société, valorisée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, est inférieure à la valeur brute des titres de ladite entité, une dépréciation est constituée.

A défaut de disposer de flux de trésorerie actualisés, une dépréciation est enregistrée lorsque des pertes de valeur apparaissent par référence à l'actif net comptable.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de dépréciations si leur caractère recouvrable est incertain.

2 - STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières premières, de marchandises et d'autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Leur valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achats.

Les produits fabriqués et les études en cours sont valorisés en coût de production comprenant les consommations et charges directes et indirectes de production ainsi que les amortissements des biens utilisés. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks ainsi que les frais de recherche et de développement et d'administration générale.

Les travaux en cours comprennent le coût d'acquisition des matières premières et de la sous-traitance, l'ensemble des charges directes et indirectes de production et des charges directes hors production spécifiques aux contrats ainsi qu'une quote-part appropriée de frais généraux.

Conformément à la pratique dans notre type d'industrie, les travaux en cours correspondent à des coûts se rapportant à des contrats dont les cycles de production excèdent une année et dont la réalisation peut dépasser l'année qui suit l'exercice considéré.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente mais aussi du risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

Pour les dépenses déjà réalisées, les pertes probables sur les contrats en cours font l'objet d'une provision pour dépréciation des travaux en cours.

3 - PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les amortissements dérogatoires.

4 - RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET APPREHENSION DU RESULTAT

CONTRATS A LONG TERME :

La société ArianeGroup SAS comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une estimation des données à terminaison évaluées sur la base des paramètres internes au contrat retenu et en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct de la main-d'œuvre et des achats de sous-traitance, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaires afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en provision pour pertes à terminaison.

5 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les risques et charges identifiés jusqu'à la date de l'arrêté des comptes ont été couverts par des provisions et notamment :

- Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière (voir paragraphe 6),
- Les engagements au titre des médailles du travail (voir paragraphe 7),
- Les frais pour remise en conformité des locaux, machines ou installations avec la réglementation relative à l'amiante ou à l'environnement,
- Les pertes à terminaison relatives à des travaux non encore exécutés à la clôture, ou à des pertes futures sur les contrats, dans la limite de nos engagements.
- Les provisions pour litiges sont principalement sociales.

6 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les indemnités de départ, prestations et charges assimilées sont calculées dans le respect :

- De la Convention Collective de la métallurgie,
- Des différents accords d'entreprise.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées ». Les droits sont répartis individuellement sur les dernières années d'ancienneté qui ont donné lieu à l'acquisition de nouveaux droits, suivant la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC modifiée le 5 Novembre 2021 et l'interprétation de l'IFRIC (Comité d'interprétation des normes IFRS) de mai 2021.

Les engagements ainsi évalués, net des éventuels actifs de couverture, font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Au 31 décembre 2023, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sociaux sont les suivantes :

	AG SAS
Taux d'inflation	2,10%
Taux d'actualisation	3,60%
Table de mortalité	Table TV 2017-2019
Age de départ en retraite Non Cadre	Age par génération
Age de départ en retraite Cadre	Age par génération
Taux de charges sociales	52%

Age de départ en retraite :

En raison de la réforme de 2023, l'âge de la retraite des cadres a été progressivement décalé de 64 à 65 ans et, pour les non-cadres, de 62 à 63 ans. En effet, si la réforme a porté l'âge légal de la retraite à 64 ans dans le cas général, elle a également assoupli et élargi les conditions d'accès au dispositif des carrières longues. La population non-cadre étant particulièrement concernée par les carrières longues, nous avons porté l'hypothèse à 63 ans à partir de la génération 1964.

	31/12/2022		31/12/2023	
Année de naissance	Cadre	Non Cadre	Cadre	Non Cadre
Avant le 01/09/1961	64	62	64	62
1961	64	62	64	62,25
1962	64	62	64,25	62,5
1963	64	62	64,5	62,75
1964	64	62	64,75	63
1965 et après	64	62	65	63

Taux de revalorisation des salaires :

Les taux ont été uniformisés sur la base d'une étude effectuée par la Direction des Ressources Humaines avec un taux moyen de 3 % sur l'exercice 2023.

Tables de mobilité :

Les taux annuels moyens de mobilité ont également été uniformisés sur la base de l'historique des départs des exercices 2017 à 2019, en retenant des taux distincts pour les cadres et les non cadres.

Pour le personnel exclu de l'accord de cessation anticipée d'activité les modalités de départ sont considérées à 100 % en départ volontaire (ex Safran).

L'écart actuariel déterminé est reconnu directement durant l'année de survénance par compte de résultat.

7 - PROVISIONS POUR MEDAILLE DU TRAVAIL

L'entreprise comptabilise une provision sur les médailles du travail conformément à la Recommandation CNC n° 03-R.01 (avis CNC n°2004-05, §2).

La provision est calculée:

- sur la base des salariés présents au 31 décembre 2023,
- au fur et à mesure du temps de présence des salariés, en fonction de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille,
- en prenant en compte la gratification qui correspond à l'échelon à venir,
- en considérant que tous les salariés demandent la médaille du travail,
- en actualisant les montants.

L'écart actuariel déterminé est reconnu directement durant l'année de survénance par compte de résultat.

8 - OPERATIONS EN DEVISES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en Euro au cours du mois de la transaction.

A la date de clôture, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et le cas échéant une provision pour pertes de change est comptabilisée.

9 - UTILISATION D'ESTIMATIONS

Ces comptes sociaux impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués, qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant l'exercice. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des événements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

L'usage des estimations ou hypothèses concerne en particulier :

- Les prévisions de résultats à terminaison pour les contrats long terme,
- La valorisation des engagements de retraite et prestations assimilées,
- La valorisation des participations selon la méthode des DCF,
- La valorisation des dépenses probables découlant des obligations de réhabilitation de site.

10 - ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Des travaux ont été menés par la société Mavesa Environnement afin d'estimer les coûts de réhabilitation en poursuite d'activité ou en cessation d'activité. Les solutions techniques sont mises en œuvre après approbation par l'administration.

Les dépenses probables découlant d'obligations de réhabilitation sont provisionnées.

Les hypothèses conduisent à retenir un taux d'actualisation de 3,60 % pour la clôture des comptes 2023.

11 - CONSOLIDATION

Identité de l'entité qui inclut l'entité dans son périmètre de consolidation par intégration globale :

ARIANEGROUP HOLDING SAS (RCS : 519 032 171)

51-61 Route de Verneuil

78130 Les Mureaux

Conformément à l'article L 233-17 du code du commerce et à l'article 248-13 du décret du 23 mars 1967, la société est exemptée en tant que mère de sous-groupe d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

En effet :

- ni un, ni plusieurs actionnaires représentant au moins 10 % du capital ne se sont opposés à cette exemption,
- les comptes individuels de la société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable sont intégrables dans les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand (Arianegroup Holding SAS), la liste des sociétés est : Nudétudes, Sodern, Pyroalliance, APP Beheer BV, Europropulsion, Régulus, Eurocryospace GIE et Eurocryospace France GIE,
- les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand (Arianegroup Holding SAS), dont le siège est situé 51-61 Route de Verneuil 78130 Les Mureaux, sont établis en conformité avec la Directive n°83-349 du 13 juin 1983 du Conseil des communautés européennes. Les comptes de cette société sont inclus dans les comptes consolidés et publiés des groupes Airbus et Safran.

12 - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

13 - INTEGRATION FISCALE ET IMPOTS SUR LES BENEFICES

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A et suivants du Code Général des Impôts mis en place par ArianeGroup Holding SAS société immatriculée Versailles sous le RCS 519 032 171, depuis le 1er janvier 2017.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ArianeGroup Holding prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt selon le principe de la neutralité fiscale et règle sa dette d'impôt à ArianeGroup Holding SAS, société tête de Groupe.

14 - TRANSACTIONS DES PARTIES LIEES

Les transactions ont été conclues à des conditions normales de marché.

INFORMATION SUR BILAN

Immobilisations

Exprimé en K€

Exprime en K€

Cadre A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)			82 969		
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			3 947 859		13 421
Terrains			69 952		
Constructions	Sur sol propre		130 078		
	Sur sol d'autrui		182 058		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			330 377		
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		1 250		
	Matériel de transport		555		
	Matériel de bureau et mobilier informatique		76 127		
	Emballages récupérables et divers		108		
Immobilisations corporelles en cours			211 732		92 806
Avances et acomptes					
TOTAL (III)			1 002 235		92 806
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations			98 022		
Autres titres immobilisés			0		
Prêts et autres immobilisations financières			45 850		1 400
TOTAL (IV)			143 873		1 400
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			5 176 936		107 628

Cadre B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
			Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)			(15 166)		98 135	
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			(2 703)	52	3 963 932	
Terrains			(1 315)	34	71 233	
Constructions	Sur sol propre		(13 818)	71	143 825	
	Sur sol d'autrui		(7 123)	107	189 074	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			(28 769)	2 046	357 100	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		(86)		1 336	
	Matériel de transport				555	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		(15 529)	76	91 579	
	Emballages récupérables et divers		(62)		170	
Immobilisations corporelles en cours			84 571		219 967	
Avances et acomptes						
TOTAL (III)			17 869	2 334	1 074 839	
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations					98 022	
Autres titres immobilisés					0	
Prêts et autres immobilisations financières				2 333	44 917	
TOTAL (IV)				2 333	142 939	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				4 719	5 279 846	

Amortissements

Exprimé en K€

Exprime en k€

Cadre A	SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE						
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)		4 551	5 587		10 139		
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		102 403	9 548	42	111 908		
Terrains		6 418	1 064		7 482		
Constructions	Sur sol propre	51 847	9 058	33	60 872		
	Sur sol d'autrui	70 304	12 095	58	82 341		
	Installations générales, agencements						
Installations techniques, matériels et outillages		151 216	29 150	1 468	178 899		
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	643	106		749		
	Matériel de transport	203	114		317		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	53 751	9 326	76	63 001		
	Emballages récupérables et divers	105	21		126		
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		334 486	60 936	1 635	393 787		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		441 440	76 071	1 678	515 833		
Cadre B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab							
Autres		563			701		(138)
Terrains	400						400
Constructions :							
sol propre	2 093			16			2 078
sol autrui	3 141				1		3 139
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	268	21 019		42	3 147		18 098
Inst gén.							
M.Transport		2			0		2
Mat bureau.	147	2 862		18	1 350		1 641
Emball.							
CORPO.	6 048	23 883		76	4 499		25 357
Acquis. de titres							
TOTAL	6 048	24 446		76	5 200		25 219
Cadre C				Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Filiales et participations

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise à plus de 10% du capital : 8

IDENTIFICATION			CAPITAL DETENU	ADRESSE				
Forme Juridique	Dénomination	SIREN	% de détention	N°	Voie	CP	Commune	Pays
BV	APP BEHEER		100,00%	25	WESTELIJKE RANDWEG	4791	KLUNDERT	PAYS-BAS
SA	NUCLETUDES	682030267	99,90%		ZI COURTABOEUF RUE DU HOGGAR	91940	LES ULIS	FRANCE
SA	PYROALLIANCE	579504119	90,00%	139	ROUTE DE VERNEUIL	78130	LES MUREAUX	FRANCE
SA	SODERN	572089795	90,00%	20	AVENUE DESCARTES	94451	LIMEIL BREVANNES	FRANCE
GIE	EUROCRYOSPACE	751089681	50,00%		ROUTE DE VERNEUIL	78130	LES MUREAUX	FRANCE
SA	EUROPULSION	388250797	50,00%	22	QUAI GALLIENI	92150	SURESNES	FRANCE
SA	REGULUS	350490678	40,00%		CENTRE SPATIAL BP 73	97310	KOUROU	GUYANE
GIE	EUROCRYOSPACE FRANCE	343652483	15,00%	59	ROUTE DE VERNEUIL	78130	LES MUREAUX	FRANCE

Liste des filiales et des participations

Exprimé en K€

Filiales et participations	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant affectations (4) (5)	Quote-part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés(1) (2)										
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)										
Nuclétudes	462	11 243	99,90%	15 299	15 299			16 038	1 850	1 248
Sodern	427	31 226	90,00%	2 618	2 618			89 525	6 191	3 150
Pyroalliance	4 779	4 728	90,00%	15 442	15 442			30 548	3 951	2 487
APP Beheer BV	20	3 968	100,00%	5 912	5 912			7 114	(160)	
Participations (10 à 50% du capital)										
Europulsion	1 200	8 840	50,00%	29 447	11 147			116 517	4 464	3 000
Eurocryospace GIE			50,00%	4 334					770	
Regulus	640	19 900	40,00%	23 060	700			22 167	(411)	
Eurocryospace France GIE			15,00%	1 910				1 827	1 582	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.										
Filiales françaises (ensemble)										
Filiales étrangères (ensemble) (3)										
Participations dans des sociétés françaises										
Participation dans des sociétés étrangères										

(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(4) Dans la monnaie locale d'opération.

(5) Dont les subventions d'investissements et les provisions réglementées.

Les données financières présentées dans le tableau des filiales et participations ci-dessus correspondent à des données relatives à l'exercice clos le 31/12/2023 non arrêtées et/ou non auditées.

Etats des échéances des créances et des dettes

Exprimé en K€

Cadre A		Etat des créances		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations							
Prêts				44 256	2 353	41 903	
Autres immos financières				661		661	
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE				44 917	2 353	42 564	
Clients douteux ou litigieux				2 319	2 319		
Autres créances clients				2 574 894	2 574 894		
Créances représentatives de titres prêtés							
Personnel et comptes rattachés				3 851	3 851		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				1 607	1 607		
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices			45 860	30 000	15 860	
	Taxe sur la valeur ajoutée			655 942	655 942		
	Autres impôts			74	74		
	Etat - divers						
Groupes et associés				450 137	450 137		
Débiteurs divers				10 550	10 550		
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT				3 745 233	3 729 373	15 860	
Charges constatées d'avance				9 513	7 918	1 595	
TOTAL DES CREANCES				3 799 664	3 739 645	60 019	
Prêts accordés en cours d'exercice				1 400			
Remboursements obtenus en cours d'exercice							
Prêts et avances consentis aux associés							
Cadre B	Etat des dettes			Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles							
Autres emprunts obligataires							
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine				499	499		
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine							
Emprunts et dettes financières divers				16 896	16 896		
Fournisseurs et comptes rattachés				612 799	612 799		
Personnel et comptes rattachés				115 694	115 694		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				82 197	82 197		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			3 654	487	1 949	1 218
	Taxe sur la valeur ajoutée			494 405	494 405		
	Obligations cautionnées						
	Autres impôts			27 099	27 099		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				96	96		
Groupes et associés				49 447	49 447		
Autres dettes				21 673	21 673		
Dette représentative de titres empruntés							
Produits constatés d'avance				57 677	57 677		
TOTAL DES DETTES				1 482 136	1 478 969	1 949	1 218
Emprunts souscrits en cours d'exercice					Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice							

Sociétés liées et participations

Exprimé en K€

	Montant concernant les entreprises	
	avec un lien de participation > 50 %	avec un lien de participation <= 50%
Avances et acomptes versés sur immobilisations		
Incorporelles		
Corporelles		
Immobilisations financières		
Participations	39 272	11 847
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
	39 272	11 847
Créances		
Fournisseurs : avances et acomptes versés	160 214	270 214
Créances clients et comptes rattachés	34 537	32 985
Autres créances	448 154	
Capital souscrit appelé non versé		
	642 905	303 199
Disponibilités		
Comptes courants financiers		
Dettes financières diverses		
Dettes rattachées à des participations		
Emprunts et dettes financières divers		
Comptes courants financiers		
Clients : avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 244	38 833
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	1 080 492	47 537
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		47 464
Produits constatés d'avance		2 553
	1 124 736	136 388

Charges constatées d'avance

Exprimé en K€

Charges constatées d'avance	2023			2022		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Maintenance	3 683			2 727		
Assurance	1 407			855		
Crédit-bail	4 423			4 210		
TOTAL	9 513			7 793		

Produits constatés d'avance

Exprimé en K€

Produits constatés d'avance	2023			2022		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Facturation contrats clients	20 653			4 188		
PCA sur chiffre d'affaires à l'avancement des coûts	37 024			39 455		
TOTAL	57 677			43 643		

Charges à payer

Exprimé en K€

Charges à payer	2023	2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	16 750	12 350
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	590 307	632 719
Dettes fiscales et sociales	186 443	194 694
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	4 398	4 630
Total	792 698	844 394

Produits à recevoir

Exprimé en K€

Produits à recevoir	2023	2022
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	2 409 556	2 076 268
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
Etat et autres collectivités publiques		
Autres créances	10 834	1 472
Disponibilités		
Total	2 420 390	2 077 740

Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 265 904 408 €. Il est composé de 265 904 408 (1 € l'unité).

Le capital social de 265 904 408 € est entièrement libéré.

Les mouvements de l'exercice sont décrits ci-après :

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2023	Valeur nominale
Actions ordinaires	265 904 407			265 904 407	€ 1,00
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)					
Actions préférentielles	1			1	€ 1,00
Parts sociales					
Certificats d'investissement					
Total	265 904 408			265 904 408	

Variation des capitaux propres

Exprimé en K€

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Distribut. Dividendes	Clôture
Capital social ou individuel	265 904						265 904
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	2 389 823						2 389 823
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	20 407						20 407
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Dividendes							
Report à nouveau	(179 895)			44 521			(135 374)
Résultat de l'exercice	44 521	(196 586)		(44 521)			(196 586)
Subventions d'investissement	497		(51)				446
Provisions réglementées	96 376	30 494	(5 275)				121 595
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 637 633	(166 091)	(5 326)				2 466 216

INFORMATION SUR COMPTE DE RESULTAT

Provisions et Dépréciations inscrites au Bilan

Exprimé en K€

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	96 376	30 494	5 275	121 595
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)	96 376	30 494	5 275	121 595
Provisions pour litige	9 354	6 902	696	15 560
Provisions pour garanties	5 906		869	5 037
Provisions pour pertes sur marchés à terme	167 873	152 265	1 654	318 484
Provisions pour amendes et pénalités	23	41	23	41
Provisions pour pertes de change	713	459	713	459
Provisions pour pensions et médailles du travail	189 641	21 837	30 607	180 871
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	26 718	1 677	2 356	26 038
TOTAL (II)	400 227	183 181	36 919	546 489
Dépréciations sur immos incorporelles	27 498	200 495	13	227 980
Dépréciations sur immos corporelles	5 367	1 625	2 649	4 342
Dépréciations sur titres mis en équivalence				
Dépréciations sur titres de participations	46 904			46 904
Dépréciations sur autres immos financières				
Dépréciations sur stocks	38 882	7 523	10 841	35 565
Dépréciations sur comptes clients	3 144		34	3 110
Autres dépréciations				
TOTAL (III)	121 794	209 643	13 537	317 900
TOTAL GENERAL (I + II + III)	618 398	423 319	55 730	985 985
Dont dotations et reprises d'exploitation		180 973	41 960	
Dont dotations et reprises financières		11 356	8 496	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		230 989	5 275	
dépréciations des titres mis en équivalence				

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	2023	2022	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Production vendue biens	857 559	1 157 513	-26%
Production vendue services	889 314	606 779	47%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	1 684 758	1 700 609	-1%
Chiffres d'affaires nets-Export	62 116	63 683	-2%
Chiffres d'affaires nets	1 746 874	1 764 292	-1%

Charges et produits exceptionnels

Exprimé en K€

2023**2022**

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Produits Exceptionnels sur cession actifs (1)		901		3 194
Produits Exceptionnels - Autres (2)		7 635		1 873
Quote part de subvention d'investissement		51		55
Amortissements Dérogatoires et Exceptionnels	30 496	5 275	30 150	3 636
Dépréciations Fonds de commerce	200 495			
Charges Exceptionnelles sur opération de gestion	114		51	
VNC des immobilisations cédées	706		542	
VNC des titres de participation cédés			6 177	
Charges Exceptionnelles sur opération en capital			10	
TOTAL	231 811	13 862	36 930	8 758
Résultat exceptionnel (-Perte / +Profit) :	-217 949		-28 172	

(1) dont 872 K€ protocole de cession CILAS

(2) Produit à recevoir indemnité assurance sinistre Saint-Médard (Quote part liée aux investissements)

Charges financières

Exprimé en K€	2023	2022
Dotations financières - Provisions IDR	6 170	17 626
Dotations financières pour dépréciation - Titres de Participation		1 100
Dotations financières pour charges	3 600	
Dotations financières - Provisions pour risque CGE	1 126	348
Dotations financières - Perte de change	459	358
Intérêts et charges assimilées	6 015	8 472
Différences négatives de change	178	5 196
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total	17 549	33 100

Produits financiers

Exprimé en K€	2023	2022
Produits financiers de participations	9 885	5 633
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	11 263	2 916
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 496	65 542
Différences positives de change	563	6 084
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total	30 207	80 175

Résultat financier (-Perte / +Profit) :	12 658	47 075
--	---------------	---------------

ETATS ANNEXES

Engagements de fin de carrière

Le montant des engagements de départs en retraite provisionné a été évalué selon la méthode dite "prospective avec salaires de fin de carrière", qui consiste, pour chaque salarié, à calculer la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de service lui donneront droit lors de son départ en retraite.

(en K Euros)	31/12/2023
<i>Engagement total des droits acquis</i>	161 786
<i>Abondement CET</i>	2 453
<i>Cout des services rendus non-reconnus</i>	
<i>Ecarts actuariels</i>	
Engagements provisionnés au bilan	164 238

La variation de la provision s'analyse comme suit :

(en K Euros)	31/12/2023
<i>Droits acquis durant la période</i>	14 925
<i>Droits utilisés durant la période</i>	(11 910)
<i>Changement d'hypothèse</i>	(8 817)
<i>Reforme Retraite</i>	(3 476)
Charge nette	(9 278)
<i>Changement d'estimation</i>	
<i>Changement de méthode</i>	
<i>Variation de périmètre</i>	
Variation de la provision	(9 278)

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie ainsi que dans les différents accords d'entreprise.

NOTE RELATIVE AUX FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement qui sont financées par les clients organismes publics français ou autres sont parties intégrantes des coûts des contrats et suivent le régime des contrats. Les frais de développement et d'industrialisation sont inscrits à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels associatifs. En 2023, 3 142 K€ de frais d'industrialisation ont été immobilisés.

Le montant net des dépenses de recherche et développement enregistré en charges de l'exercice 2023 s'élève à 37 943 K€ pour les frais de recherche et développement autofinancés (Hors Crédit Impôt Recherche).

INFORMATION COMPLEMENTAIRE : REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le Président, le Directeur général ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat par la société.

Avance	Néant
Pensions	Néant
Jetons de présence	Néant

Engagements hors bilan

Exprimé en K€

Catégorie d'engagement	Total
Avals et cautions	
Cautions environnementales	6 793
Pour le compte du personnel	0
Loi 1975	26 248
Autres	12 868
A.Total engagements avals et cautions	45 909
Ligne de liquidité	
Commandes des fournisseurs d'immobilisations	18 106
B. Total autres engagements donnés	18 106
I. Total engagements donnés (A+B)	64 015
Avals et cautions	
Fournisseurs (retenue de garantie)	15 256
C.Total engagements avals et cautions	15 256
Commandes des fournisseurs d'immobilisations	
Cautions de Loyer	41
Avance remboursable	50 000
D. Total autres engagements reçus	50 041
II. Total engagements reçus (C+D)	65 297

Cautions environnementales

La réglementation relative à la prévention des risques technologiques, naturels et à la réparation des dommages a amené la société Arianegroup SAS à constituer des garanties financières (arrêtés préfectoraux). Ces cautions représentent 6 793 K€ au 31 décembre 2023

Opérations de couverture

	Juste Valeur (k€)	Montant notionnel (K de devises)	<1 an	>1 an et +
Couvertures bilanciellles				
Ventes à termes USD	7	(1 012)	(1 012)	
Achats à termes USD	(6)	1 452	1 452	
Ventes à termes GBP				
Achats à termes GBP				
Couvertures de flux futurs				
Ventes à termes USD	35	(3 932)	(3 932)	
Achats à termes USD				
Ventes à termes GBP				
Achats à termes GBP	(8)	1 882	1 882	
TOTAL USD	35	(3 491)	(3 491)	
TOTAL GBP	(8)	1 882	1 882	

Couverture des ventes

Arianegroup SAS couvre la partie de son carnet de commandes libellée en dollar US par des ventes à terme des devises à recevoir.

A ce titre 4,944 millions de dollars restent à livrer, soit 4,505 millions d'euros au taux couvert à fin 2023. L'écart du cours couvert par rapport à celui du 31 décembre 2023 présente une juste valeur de +0,041 millions d'euros.

Couverture des achats

Arianegroup SAS couvre les achats libellés en dollars US par des achats à terme des devises à livrer.

A ce titre, 1,452 millions de dollars, restant à acquérir sur des achats à terme non échus, soit 1,317 millions d'euros au taux couvert à fin 2023. L'écart du cours couvert par rapport à celui du 31 décembre 2023 présente une juste valeur de - 0,06 millions d'euros.

Arianegroup SAS couvre également les achats libellés en GBP par des achats à terme.

A ce titre, 1,882 millions de GBP, restant à acquérir sur des achats à terme non échus, soit 2,168 millions d'euros au taux couvert à fin 2023. L'écart du cours couvert par rapport à celui du 31 décembre 2023 présente une juste valeur de - 0,08 millions d'euros.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Exprimé en K€

Impôts	Résultat avant impôt	Impôt Différé	Impôt Exigible	Résultat net après impôt
Résultat courant	9 779	4 166	21 364	(15 751)
Résultat exceptionnel	(217 949)		(4 508)	(213 441)
Participation des salariés aux fruit de l'expansion N				
Impôt à l'étranger				
Crédit d'impôt (1)			(32 606)	32 606
TOTAL	(208 170)	4 166	(15 750)	(196 586)

(1) dont Crédit Impôt Recherche (31 870 k€), Crédit Impôt Famille (329 k€) et Crédit Impôt Mécenat (407 k€).

Effectif Moyen

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie :

Effectif	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise		Effectif moyen global	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Ingénieurs et Cadres	3 937	3 963			3 937	3 963
Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise	2 017	1 955			2 017	1 955
Ouvriers	544	533			544	533
Autres	379	382	62	96	441	478
TOTAL	6 877	6 833	62	96	6 939	6 929

SITUATION FISCALE LATENTE OU DIFFEREE

Exprimé en K€

Rubriques	BASE	Impôt Différé
IMPOT DU SUR :		
Provisions réglementées :		
* Amortissements dérogatoires	121 595	31 403
* Provision pour hausse des prix		
Changement méthode (avancement des couts) IFRS15		
Plus-values :		
* Immobilisations non amortissables	16 463	4 251
* Immobilisations amortissables	3 564	921
Provisions réglementées liées à l'APA :	10 587	2 735
TOTAL ACCROISSEMENTS	152 209	39 310
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :		
* Participation des salariés		
* Autres	(459)	(119)
A déduire ultérieurement :		
* Provision retraite apportée	59 296	15 314
* Provision retraite clôture	111 247	28 728
* Provision Convention Garantie Environnement apportée	17 976	4 642
* Provision Convention Garantie Environnement clôture	7 162	1 850
* Provision pour risques et charges apportées	307	79
* Provision pour risques et charges	331 734	85 670
* Provision pour stock	7 672	1 981
* Autres	2 758	712
TOTAL ALLEGEMENTS	537 693	138 857
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE		99 547

Les accroissements et allègements d'impôts ont été calculés sur la base du dernier taux d'impôts sur les sociétés votés en décembre 2019 (Loi 2019-1479 du 28/12/2019 publiée au Journal Officiel n° 0302 du 29/12/2019).

2024

IS – Article 219 CGI	25,00%
Contribution sociale – Article 235 ter ZC	3,30%
Taux retenus pour calcul des Impôts latents	25,83%

Crédit-bail

Exprimé en K€	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine	69 297	357 845			427 142
Amortissements : (1)					
· Cumuls exercices antérieurs		40 785			40 785
· Dotation de l'exercice		16 442			16 442
Total		57 227			57 227
Redevances payées :					
· Cumuls exercices antérieurs		60 423			60 423
· Exercices		28 864			28 864
Total		89 287			89 287
Redevances restant à payer :					
· A 1 an au plus		29 293			29 293
· A plus d'1 an et 5 ans au plus		152 481			152 481
· A plus de 5 ans		252 578			252 578
Total		434 352			434 352
Valeur résiduelle : (2)		0			0
Total		0			0
Montant pris en charge dans l'exercice		28 864			28 864

(1) Dotation de l'exercice et dotation exercices antérieurs qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis, mode d'amortissement linéaire sur 17 ans pour Issac et 25 ans pour celui des Mureaux

(2) Selon contrat (l'unité est l'Euro), le prix d'achat résiduel est de 1 Euro

**ACTE SOUS SIGNATURE PRIVÉE
CONSTATANT LES DÉCISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 14 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mai,

LES SOUSSIGNÉES :

ArianeGroup Holding

Société par actions simplifiée au capital de 374.091.284 euros, ayant son siège social 51-61 Route de Verneuil, 78130 Les Mureaux identifiée sous le numéro 519 032 171 RCS Versailles

propriétaire de 265 904 407 actions

Etat

propriétaire de 1 action

Total égal au nombre d'actions composant le capital social 265 904 408 actions

en tant que seuls associés (ensemble la « **Collectivité des Associés** ») de la société ArianeGroup SAS, société par actions simplifiée au capital de 265.904.408 euros ayant son siège social situé 51-61 Route de Verneuil, 78130 Les Mureaux et identifiée sous le numéro 519 032 247 RCS Versailles (la « **Société** »).

En vertu des dispositions légales et de l'article 19.4 des statuts de la Société, les décisions collectives peuvent être adoptées par décisions écrites signées par chacun des associés.

APRÈS AVOIR PRÉALABLEMENT RAPPELÉ QUE :

Ernst & Young et Autres et Mazars, commissaires aux comptes de la Société, ont été avisés des présentes, et le président de la Société a remis à la Collectivité des Associés les documents suivants :

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (bilan, compte de résultat et annexe)
- le rapport de gestion du président
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions dites réglementées
- le texte des résolutions soumises à la Collectivité des Associés.

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES, PORTANT SUR LES POINTS LISTES CI-APRÈS :

- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce
- Pouvoirs pour les formalités légales.

PREMIÈRE DÉCISION - Approbation des comptes

La Collectivité des Associés, après avoir pris connaissance des rapports du président et des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par une perte d'un montant de (196 585 685,74) € (cent quatre-vingt-seize millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-cinq euros et soixante-quatorze cts), ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

La Collectivité des Associés prend acte que la Société a engagé, au cours de l'exercice écoulé, des dépenses ou charges non déductibles fiscalement telles que visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts, pour un montant de 593 454 euros.

DEUXIÈME DÉCISION – Affectation du résultat

La Collectivité des Associés décide d'affecter la perte de l'exercice 2023 d'un montant de (196 585 685,74) € comme suit :

ORIGINE

Report à nouveau antérieur	(135 374 207,31) €
Résultat de l'exercice	(196 585 685,74) €
Total	(331 959 893,05) €

AFFECTATION

Affectation en report à nouveau	(331 959 893,05) €
---------------------------------	--------------------

La Collectivité des Associés prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Année	Dividendes
Année N-1	Pas de distribution
Année N-2	Pas de distribution
Année N-3	166 033 600,51 €

TROISIÈME DÉCISION – Conventions réglementées

La Collectivité des Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, constate qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION – Pouvoirs pour formalités

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour accomplir toutes formalités de droit.



ArianeGroup Holding
représentée par
Martin Sion, Président



L'Etat
représenté par Alexis ZAJDENWEBER

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

ArianeGroup S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ArianeGroup S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société ArianeGroup S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ArianeGroup S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

► Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats à long terme

Votre société constate les résultats sur les contrats de longue durée selon les principes et les modalités décrits dans la note 4 de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Cette note précise que votre société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, majoritairement sur la base des coûts engagés, ou selon les jalons techniques atteints. Cette méthode nécessite une estimation des données à terminaison, évaluées sur la base des paramètres internes au contrat retenu et en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses établies par la direction sur lesquelles se fonde l'évaluation des résultats à terminaison, à revoir les calculs effectués par votre société et à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

► Provisions pour risques et charges

S'agissant des provisions pour risques et charges, nous avons apprécié les méthodes et les hypothèses selon lesquelles ces provisions ont été constituées et vérifié que les notes 4, 5, 6, 7 et 10 de la partie « Règles et méthodes comptables » ainsi que la note « Provisions inscrites au Bilan » de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

► Valorisation du fonds commercial et des titres de participation

Les notes 1-1-1, 1-3 et 1-4 de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels exposent les règles et les méthodes comptables relatives respectivement à l'évaluation des fonds de commerce et des immobilisations financières. Nous avons examiné la méthodologie et apprécié le caractère raisonnable des estimations utilisées par votre société pour réaliser les tests d'évaluation, tels que décrits dans les notes 1-3 « Test de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » et 1-4 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 03 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

DocuSigned by:
Jean-Luc BARLET
136170DE309B4B5...

Jean-Luc Barlet

DocuSigned by:
Jean-Christophe Goudard
9F58A68E7FB84B3...

Jean-Christophe Goudard



COMPTES ANNUELS au 31/12/2023



ArianeGroup SAS
51 ROUTE DE VERNEUIL
78130 LES MUREAUX

Sommaire

<u>BILAN.....</u>	<u>3</u>
<u>Bilan - Actif.....</u>	<u>4</u>
<u>Bilan - Passif.....</u>	<u>5</u>
<u>COMPTE DE RESULTAT.....</u>	<u>6</u>
<u>Compte de Résultat.....</u>	<u>7</u>
<u>Compte de Résultat (suite).....</u>	<u>8</u>
<u>ANNEXES.....</u>	<u>9</u>
<u>Faits Caractéristiques.....</u>	<u>10</u>
<u>Règles et Méthodes Comptables.....</u>	<u>12</u>
<u>INFORMATION SUR BILAN.....</u>	<u>16</u>
<u>Immobilisations.....</u>	<u>17</u>
<u>Amortissements.....</u>	<u>18</u>
<u>Filiales et Participations.....</u>	<u>19</u>
<u>Liste des Filiales et des Participations.....</u>	<u>20</u>
<u>Etat des Echéances des Créances et des Dettes.....</u>	<u>21</u>
<u>Sociétés Liées et Participations.....</u>	<u>22</u>
<u>Charges et Produits Constatés d'Avance.....</u>	<u>23</u>
<u>Charges à Payer et Produits à Recevoir.....</u>	<u>24</u>
<u>Capital Social.....</u>	<u>25</u>
<u>Variation des Capitaux Propres.....</u>	<u>26</u>
<u>INFORMATION COMPTE DE RESULTAT.....</u>	<u>27</u>
<u>Provisions et Dépréciations Inscrites au Bilan.....</u>	<u>28</u>
<u>Ventilation du Chiffre d'Affaires.....</u>	<u>29</u>
<u>Charges et Produits Exceptionnels.....</u>	<u>30</u>
<u>Charges et Produits Financiers.....</u>	<u>31</u>
<u>ETATS ANNEXES.....</u>	<u>32</u>
<u>Engagements de Fin de Carrière.....</u>	<u>33</u>
<u>Note Relative RTDI.....</u>	<u>34</u>
<u>Engagements Hors Bilan.....</u>	<u>35</u>
<u>Opérations de Couverture.....</u>	<u>36</u>
<u>Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices.....</u>	<u>37</u>
<u>Effectif Moyen.....</u>	<u>38</u>
<u>Situation Fiscale Latente et Différée.....</u>	<u>39</u>
<u>Crédit-Bail.....</u>	<u>40</u>

BILAN

Bilan actif

Exprimé en K€

BILAN-ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort/Dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement	98 135	10 139	87 997	78 418
Concessions, brevets et droits similaires	84 832	72 903	11 929	12 175
Fonds commercial	3 758 117	227 980	3 530 137	3 730 632
Autres immobilisations incorporelles	119 466	39 005	80 461	74 009
Avances sur immobilisations incorporelles	1 517		1 517	1 143
TOTAL immobilisations incorporelles	4 062 068	350 027	3 712 041	3 896 377
Terrains	71 233	7 482	63 751	63 529
Constructions	332 899	144 857	188 042	189 219
Installations techniques, matériel	357 100	181 253	175 847	174 565
Autres immobilisations corporelles	93 639	64 193	29 447	23 338
Immobilisations en cours	219 967	344	219 623	211 732
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	1 074 839	398 129	676 710	662 382
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	98 022	46 904	51 119	51 119
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	0		0	0
Prêts	44 256		44 256	45 189
Autres immobilisations financières	661		661	661
TOTAL immobilisations financières	142 939	46 904	96 036	96 969
Total Actif Immobilisé (II)	5 279 846	795 059	4 484 787	4 655 728
Matières premières, approvisionnements	77 489	17 252	60 236	60 616
En cours de production de biens	511 086	4 709	506 378	429 844
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	220 988	13 604	207 384	166 804
Marchandises				
TOTAL Stock	809 563	35 565	773 998	657 264
Avances et acomptes versés sur commandes	704 690		704 690	671 322
Clients et comptes rattachés	2 577 213	3 110	2 574 103	2 246 917
Autres créances	1 168 021		1 168 021	987 166
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	4 449 923	3 110	4 446 813	3 905 404
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	656		656	672
TOTAL Disponibilités	656		656	672
Charges constatées d'avance	9 513		9 513	7 793
Total Actif Circulant (III)	5 269 656	38 675	5 230 981	4 571 133
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)	459		459	715
Total Général (I à VI)	10 549 961	833 734	9 716 227	9 227 576

Bilan passif

Exprimé en K€

BILAN-PASSIF		31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel	dont versé : 265 904	265 904	265 904
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		2 389 823	2 389 823
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale		20 407	20 407
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :		
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :		
TOTAL Réserves		20 407	20 407
Report à nouveau		(135 374)	(179 895)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		(196 586)	44 521
Subventions d'investissement		446	497
Provisions réglementées		121 595	96 376
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		2 466 216	2 637 633
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées		52 821	52 112
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		52 821	52 112
Provisions pour risques		339 580	183 869
Provisions pour charges		206 909	216 359
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		546 489	400 227
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		499	416
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs :	16 896	12 620
TOTAL Dettes financières		17 395	13 036
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		5 168 042	4 723 891
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		612 799	644 936
Dettes fiscales et sociales		723 049	662 406
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		96	
Autres dettes		71 120	49 029
TOTAL Dettes d'exploitation		6 575 106	6 080 263
Produits constatés d'avance		57 677	43 643
TOTAL DETTES (IV)		6 650 178	6 136 942
Ecart de conversion Passif (V)		523	661
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		9 716 227	9 227 576

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

Exprimé en K€

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023			31/12/2022
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens	820 961	36 598	857 559	1 157 513
Production vendue services	863 797	25 518	889 314	606 779
Chiffres d'affaires nets	1 684 758	62 116	1 746 874	1 764 292
Production stockée			119 778	7 245
Production immobilisée			70 226	88 286
Subventions d'exploitation			4 073	6 828
Reprises sur provisions, dépréciations (et amortissements), transferts de charges			64 594	222 885
Autres produits			16 857	14 071
Total des produits d'exploitation (I)			2 022 401	2 103 608
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			51 131	59 396
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			6 293	5 086
Autres achats et charges externes			1 010 139	1 076 430
Impôts, taxes et versements assimilés			35 177	37 184
Salaires et traitements			457 837	460 963
Charges sociales			205 423	208 555
Dotations d'exploitation				
sur immobilisations			76 071	73 468
Dotations aux amortissements			1 625	
Dotations aux dépréciations			7 523	11 614
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			171 825	160 568
Pour risques et charges : dotations aux provisions			2 628	5 420
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (II)			2 025 672	2 098 683
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(3 270)	4 925
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			390	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				268
Produits financiers de participations			9 885	5 633
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			11 263	2 916
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			8 496	65 542
Différences positives de change			563	6 084
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			30 207	80 175
Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			11 356	19 432
Intérêts et charges assimilées			6 015	8 472
Différences négatives de change			178	5 196
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			17 549	33 100
RÉSULTAT FINANCIER			12 658	47 075
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			9 779	51 732

Compte de résultat (suite)

Exprimé en K€

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 635	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	952	5 123
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	5 275	3 636
Total des produits exceptionnels (VII)	13 862	8 758
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	114	51
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	706	6 729
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	230 991	30 150
Total des charges exceptionnelles (VIII)	231 811	36 930
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	(217 949)	(28 172)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(11 584)	(20 961)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	2 066 862	2 192 542
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 263 447	2 148 021
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	(196 586)	44 521

ANNEXES

Faits caractéristiques

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS le 31/12/2023 – ACTIVITE PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

1.1 Activité de la Société au cours de l'exercice

Les faits marquants intervenus sont les suivants :

a) Corporate

Le Conseil d'administration d'ArianeGroup Holding ("AGH") a été informé et a autorisé en 2023 conformément aux statuts de la Société les opérations suivantes :

- Modification des statuts d'ArianeGroup SAS ("AGS") reflétant les modifications statutaires d'AGH relatives aux décisions importantes relevant d'une approbation du Conseil d'administration d'AGH (février 2023) ;
- Transaction (juillet 2023) portant sur l'ajustement de prix de cession des actions de CILAS détenues par AGS à HMS Laser (société commune créée entre Safran et MBDA), suite à la vente de CILAS réalisée en novembre 2022 ;
- Plan moyen terme d'ArianeGroup ("operating plan") pour la période 2024-2028, en anticipation des décisions prises lors du Sommet Spatial de Séville sur le soutien à la phase d'exploitation d'Ariane 6 et de l'intégration du plan d'affaires de MaiaSpace (octobre 2023) ;
- Projet de vente de la zone dite "Super Sud" du site AGS des Mureaux (octobre 2023), après le transfert des activités industrielles réalisées sur cette zone ;
- Projet de vente à Bordeaux Métropole de parcelles sur le site AGS du Haillan (décembre 2023) ;
- Dissolution des Groupements d'Intérêt Economique Euro Cryospace (50% AGS / 50% ALAT) et Euro Cryospace France 45% AGS (soit 15% en direct et 30% via Euro Cryospace) / 55% ALAT (soit 25% en direct et 30 % via Euro Cryospace) en décembre 2023, en lien avec la fin de l'exploitation Ariane 5.

Le programme de transformation "SHIFT" s'est terminé fin 2023. Ce programme a notamment permis de réduire la part des effectifs support au sein du groupe dans une optique d'amélioration de l'efficacité de l'organisation. Le déploiement de plans d'amélioration continue au sein de toutes les directions prendra le relais de SHIFT en 2024.

Le redémarrage complet de la production sur le site de St-Médard-en-Jalles a eu lieu fin 2023, après un arrêt d'un an dû à un événement climatique majeur (tempête de grêle) survenu le 20 juin 2022 sur le site, suivi d'un conflit social ayant retardé la reprise complète des activités.

Au titre des dommages directs aux installations, 45 M€ de coûts ont été engagés pour une première tranche de travaux. Au 31 décembre 2023, 33 M€ de coûts ont été validés et 10 M€ d'indemnité ont été payés par l'assureur, 10 M€ de produits à recevoir complémentaires ont été constatés dans les comptes dont le paiement interviendra en 2024.

La mise à jour des hypothèses de valorisation de la société pour refléter le contexte économique inflationniste de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur et la prise en compte de risques industriels dans le budget lié au programme Ariane 6 a conduit, malgré l'intégration dans les prévisions de rentabilité (plan moyen terme 2024) du soutien réaffirmé des investisseurs institutionnels dans le cadre de l'accord de Séville, à une dépréciation exceptionnelle à hauteur de 200,5 M€ au 31 décembre 2023.

b) Programmes Civils

Les principaux événements relatifs aux programmes civils sont les suivants :

Le Sommet Spatial réuni à Séville le 6 novembre 2023 a pris les principales décisions suivantes, importantes pour ArianeGroup :

- la France, l'Italie et l'Allemagne ont confirmé le principe d'un soutien financier à la phase d'exploitation du lanceur Ariane 6 à hauteur d'un montant maximum de 340 M€ par an pour les vols FM16 à FM42 (2027 à 2029), avec un accord de principe sur la prolongation de ce soutien jusqu'en 2030 ;
- l'ouverture du secteur des lanceurs à la concurrence ("European Launcher Challenge") sans application des règles de retour géographique ;
- la réaffectation des ensembles de lancement sur le site du Centre Spatial Guyanais (CSG) et l'ouverture du CSG à d'autres lanceurs qu'Ariane et Vega ;
- l'obligation pour Arianespace de transférer à Avio l'exploitation commerciale des lanceurs Vega et les contrats de services de lancements associés.

• Ariane 5 – 2 lancements en 2023 depuis le Centre Spatial Guyanais

Le vol Ariane 5 VA260 a permis, le 14 avril, de lancer avec succès la sonde européenne JUICE ("JUper ICy moons Explorer") pour le compte de l'ESA.

Le dernier vol Ariane 5 VA261 a eu lieu avec succès le 5 juillet pour la mise en orbite du satellite Syracuse IV pour le compte de la Direction Générale de l'Armement (DGA) et du satellite de télécommunication Heinrich Hertz (H2Sat) pour le compte du centre de recherche aéronautique allemand (DLR).

Le lanceur Ariane 5 a été retiré du service après avoir réalisé 117 vols en 25 années démontrant son excellent niveau de fiabilité.

• Ariane 6

Le développement du lanceur s'est poursuivi avec le franchissement de jalons significatifs :

- le navire "Canopée" qui acheminera les composants d'Ariane 6 de l'Europe vers Kourou a été équipé avec ses 4 voiles et testé en navigation, l'objectif étant d'économiser 30% de consommation de carburant et d'émission de gaz à effets de serre ;
- le processus de qualification finale du système de lancement ("SPQR") a franchi sa première étape SPQR#1 avec succès fin juillet 2023, la deuxième et dernière étape avant le vol inaugural étant attendue au 1er semestre 2024 ;
- la campagne d'essais de l'étage supérieur réallumable ("Hot Firing Tests") s'est poursuivie tout au long de l'année 2023 sur le site de l'agence spatiale allemande DLR à Lampoldshausen. L'essai HFT3 du 1er septembre 2023 a notamment permis de tester l'ensemble de ses équipements, dont le moteur réallumable Vinci et l'unité de propulsion auxiliaire APU ("Auxiliary Power Unit"). L'essai HFT4 mené le 7 décembre a dû être interrompu suite à une anomalie sans impact sur le planning du premier vol Ariane 6 ;
- la campagne des essais combinés ("Combined Tests") du lanceur Ariane 6 s'est déroulée sur son ensemble de lancement, avec notamment la réalisation le 23 novembre d'un test à feu de longue durée de l'étage principal, durant lequel le moteur Vulcain 2.1 a fonctionné pendant 7 minutes en régime stabilisé. Cet essai a permis de valider l'ensemble de la phase de vol de l'étage principal en simulant une chronologie complète de lancement.

L'ESA a annoncé lors d'une conférence de presse tenue le 30 novembre 2023 que la date du premier vol Ariane 6 aurait lieu entre mi-juin et fin juillet 2024. Pour mémoire, en 2022 ce premier vol était prévu en novembre 2023.

Les provisions pour pertes à terminaison des programmes Ariane 6 développement et Ariane 6 Transition s'élèvent respectivement à 34,8 M€ et 273,3 M€.

En 2023, un contrat de lancement a été signé avec Intelsat pour l'emport par A64 d'une charge utile auxiliaire.

Le Conseil d'administration a approuvé en décembre 2023 la politique de prix des lancements institutionnels applicable aux futures offres et contrats de service de lancement d'Ariane 6.

Après validation des financements accordés lors du Sommet de Séville, le Conseil d'administration a approuvé l'engagement des approvisionnements long cycle auprès des principaux fournisseurs en prévision de la phase d'exploitation.

• Programmes futurs

Les premiers essais de déploiement des pieds d'atterrissage de Themis, prototype d'étage de lanceur réutilisable développé par AGS, ont été menés avec succès sur le site de Vernon.

En 2023, plusieurs essais à feu du moteur Prometheus, fonctionnant à l'oxygène liquide (LOx) et au méthane, ont également été réalisés. Le moteur a notamment atteint 90% de sa poussée nominale en utilisant Themis comme banc d'essai.

Prometheus et Themis ont vocation à être des éléments constitutifs de futurs mini lanceurs réutilisables tel que celui développé par MaiaSpace.

c) Programmes Défense

Les activités dissuasion se sont poursuivies au cours de l'année 2023 :

- l'essai de la maquette "Jonas" simulant la phase d'éjection des M51 depuis les sous-marins s'est déroulé avec succès ;
- un essai du missile M51 sans charge nucléaire a été réalisé avec succès depuis le sous-marin "Le Terrible" en avril 2023, démontrant la fiabilité et la disponibilité du système d'armes ;
- un avenant au marché M51 a été signé dans la continuité des contrats existants.

Le développement du M51.3 s'est poursuivi au cours de l'année 2023 et le vol de qualification du missile M51.3 a été opéré avec succès le 18 novembre 2023 depuis le centre d'essai des Landes (DGA). Ce vol, mené avec un missile sans charge nucléaire, a permis de valider une évolution importante qui contribuera à pérenniser la crédibilité de la dissuasion durant les prochaines décennies.

Le tir d'essai depuis une fusée sonde du démonstrateur de planeur hypervéloc V-MAX ("Véhicule Manœuvrant eXpérimental") a été réalisé depuis le centre d'essai des Landes. Le programme a poursuivi sa feuille de route.

Le service de surveillance de l'espace "Geotracker" a été renommé "Helix", soulignant sa capacité de surveillance dorénavant étendue à toutes les orbites de jour comme de nuit. Pour la troisième année consécutive, ArianeGroup a participé en 2023 à l'exercice de simulation de menace spatiale AsterX organisé par le Commandement de l'Espace français.

Un marché a été notifié mi-2023 pour l'installation SECOIA dédiée à la destruction des munitions de la première guerre mondiale dans la continuité des contrats existants.

d) Produits Équipements et Services, Hydrogène

AGS a reçu une commande d'Aerojet Rocketdyne portant sur la fourniture de 117 divergents composite pour la tuyère du moteur RL10C-X qui équipe le lanceur Vulcan d'United Launch Alliance.

La demande de composants pour le moteur M88 du Rafale a été soutenue en 2023 et en augmentation de cadence par rapport à 2022 et jusqu'à fin 2025.

La prise de commande a été significative sur les activités d'export de perchlorate d'ammonium. La totalité de la production du site de Toulouse a été vendue jusqu'à fin 2026.

Le projet HYPERION lancé en décembre 2020 s'est clôturé avec succès, permettant de tester le concept d'un système de conditionnement d'hydrogène adapté à l'alimentation d'une turbine à gaz aéronautique.

1.2 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 28 mars 2024 les statuts d'AGS ont été modifiés pour prendre en compte la signature de l'avenant à la convention relative au DPIN et le régime de protection spécifique applicable aux actifs sensibles de MaiaSpace.

1.3 Évolution prévisible de la situation de la Société

Le 10 février, le navire Canopée a quitté le Havre vers le port de Pariacabo en Guyane. A son bord, plus de 300 tonnes de matériel destiné à Ariane 6, dont l'étage principal et l'étage supérieur du premier vol (FM1). La traversée s'est terminée le 21 février 2024 et les étages ont été livrés dans les bâtiments d'intégration fin février.

La fin des essais combinés et la deuxième phase de la revue de qualification du système de lancement Ariane 6 sont prévus au 1er semestre 2024 en vue du vol inaugural prévu entre mi-juin et fin juillet 2024. Les tests qui se sont déroulés au cours 1er trimestre sont conformes à l'attendu. Un autre vol Ariane 6 est prévu d'ici fin de l'année 2024.

La montée en cadence industrielle du programme Ariane 6 va s'accélérer en 2024, afin d'être au rendez-vous de la phase d'exploitation qui doit démarrer en 2027 avec le 16ème exemplaire du lanceur et s'établir à une cadence annuelle d'environ 10 lanceurs.

La montée en cadence industrielle du programme M51.3 va également s'accélérer en 2024, suite au succès du vol de qualification réalisé en novembre 2023.

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 9 716 226,95 K€ et le résultat s'élève à -196 586 K€
L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Méthodes comptables :

Les comptes sociaux au 31/12/2023 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement de l'ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et des règlements de l'ANC le modifiant.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

1 - IMMOBILISATIONS

1-1 Immobilisations incorporelles :

1-1-1 Fonds commercial :

Les fonds de commerce relatifs aux branches d'activités apportés au titre du projet Arianegroup sont valorisés sur la base du traité d'apport en considérant une approche DCF et une approche par les multiples.

Les fonds de commerce sont composés d'éléments incorporels relevant de la clientèle (contrat clients et carnet de commande) et également de la technologie.

La durée d'utilisation de ces fonds est indéfinie. Ils ne sont donc pas amortis.

1-1-2 Autres immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont constituées de brevets, licences et de logiciels acquis ou produits par l'entreprise. Les coûts des logiciels acquis sont inscrits au poste "concessions et droits similaires" lors de leur mise en service. Ils apparaissent au poste "immobilisations incorporelles en cours" jusqu'à cette date.

Les frais de développement et d'industrialisation sont inscrits à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels associatifs

Amortissements

Le mode d'amortissement retenu pour obtenir les valeurs nettes comptables économiquement justifiées est l'amortissement linéaire.

Les durées d'utilisation retenues sont :

- Brevets, licences, de 3 à 20 ans,
- Logiciels, de 1 à 5 ans,
- Autres immobilisations incorporelles, de 5 à 10 ans.

1-2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique ou de production (hors frais financiers) diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont basés sur les durées d'utilité des actifs et calculés suivant le mode linéaire ou dégressif. Les taux appliqués prorata temporis sont détaillés ci-dessous :

- Constructions : entre 15 et 40 ans,
- Installations techniques : entre 10 et 20 ans,
- Matériel, outillage : entre 5 et 15 ans,
- Autres immobilisations : entre 3 et 15 ans.

Les immobilisations acquises figurant à l'actif du bilan sont amorties selon le mode linéaire.

La différence entre l'amortissement total et l'amortissement linéaire est considérée comme dérogatoire et figure au passif au poste provision réglementée.

Pour les immobilisations apportées au 30.06.2016, la durée résiduelle d'amortissement a été conservée.

1 -3 Test de dépréciation (immobilisations corporelles et incorporelles) :

Pour les actifs amortis, si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur sur un actif, la société effectue un test de dépréciation.

Pour les actifs non amortis, un test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'utilité.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'utilité est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour le Groupe.

Pour les fonds commerciaux, les actifs affectés à des programmes, projets ou familles de produits, les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au taux de référence, majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique. Le taux d'actualisation de référence retenu est de 7,5 %.

1 -4 Immobilisations financières :

La valeur brute des participations et autres titres immobilisés est constituée du coût d'achat hors frais accessoires.

Les titres de participations apportés en phase 1 et phase 2 à ArianeGroup ont été valorisés selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés ou « discounted free cash flow method » selon la terminologie anglo-saxonne (DCF).

Lorsque la quote-part détenue dans une société, valorisée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, est inférieure à la valeur brute des titres de ladite entité, une dépréciation est constituée.

A défaut de disposer de flux de trésorerie actualisés, une dépréciation est enregistrée lorsque des pertes de valeur apparaissent par référence à l'actif net comptable.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de dépréciations si leur caractère recouvrable est incertain.

2 - STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières premières, de marchandises et d'autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Leur valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achats.

Les produits fabriqués et les études en cours sont valorisés en coût de production comprenant les consommations et charges directes et indirectes de production ainsi que les amortissements des biens utilisés. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks ainsi que les frais de recherche et de développement et d'administration générale.

Les travaux en cours comprennent le coût d'acquisition des matières premières et de la sous-traitance, l'ensemble des charges directes et indirectes de production et des charges directes hors production spécifiques aux contrats ainsi qu'une quote-part appropriée de frais généraux.

Conformément à la pratique dans notre type d'industrie, les travaux en cours correspondent à des coûts se rapportant à des contrats dont les cycles de production excèdent une année et dont la réalisation peut dépasser l'année qui suit l'exercice considéré.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente mais aussi du risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

Pour les dépenses déjà réalisées, les pertes probables sur les contrats en cours font l'objet d'une provision pour dépréciation des travaux en cours.

3 - PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les amortissements dérogatoires.

4 - RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET APPREHENSION DU RESULTAT

CONTRATS A LONG TERME :

La société ArianeGroup SAS comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une estimation des données à terminaison évaluées sur la base des paramètres internes au contrat retenu et en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct de la main-d'œuvre et des achats de sous-traitance, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaires afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en provision pour pertes à terminaison.

5 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les risques et charges identifiés jusqu'à la date de l'arrêté des comptes ont été couverts par des provisions et notamment :

- Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière (voir paragraphe 6),
- Les engagements au titre des médailles du travail (voir paragraphe 7),
- Les frais pour remise en conformité des locaux, machines ou installations avec la réglementation relative à l'amiante ou à l'environnement,
- Les pertes à terminaison relatives à des travaux non encore exécutés à la clôture, ou à des pertes futures sur les contrats, dans la limite de nos engagements.
- Les provisions pour litiges sont principalement sociales.

6 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les indemnités de départ, prestations et charges assimilées sont calculées dans le respect :

- De la Convention Collective de la métallurgie,
- Des différents accords d'entreprise.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées ». Les droits sont répartis individuellement sur les dernières années d'ancienneté qui ont donné lieu à l'acquisition de nouveaux droits, suivant la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC modifiée le 5 Novembre 2021 et l'interprétation de l'IFRIC (Comité d'interprétation des normes IFRS) de mai 2021.

Les engagements ainsi évalués, net des éventuels actifs de couverture, font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Au 31 décembre 2023, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sociaux sont les suivantes :

	AG SAS
Taux d'inflation	2,10%
Taux d'actualisation	3,60%
Table de mortalité	Table TV 2017-2019
Age de départ en retraite Non Cadre	Age par génération
Age de départ en retraite Cadre	Age par génération
Taux de charges sociales	52%

Age de départ en retraite :

En raison de la réforme de 2023, l'âge de la retraite des cadres a été progressivement décalé de 64 à 65 ans et, pour les non-cadres, de 62 à 63 ans. En effet, si la réforme a porté l'âge légal de la retraite à 64 ans dans le cas général, elle a également assoupli et élargi les conditions d'accès au dispositif des carrières longues. La population non-cadre étant particulièrement concernée par les carrières longues, nous avons porté l'hypothèse à 63 ans à partir de la génération 1964.

	31/12/2022		31/12/2023	
Année de naissance	Cadre	Non Cadre	Cadre	Non Cadre
Avant le 01/09/1961	64	62	64	62
1961	64	62	64	62,25
1962	64	62	64,25	62,5
1963	64	62	64,5	62,75
1964	64	62	64,75	63
1965 et après	64	62	65	63

Taux de revalorisation des salaires :

Les taux ont été uniformisés sur la base d'une étude effectuée par la Direction des Ressources Humaines avec un taux moyen de 3 % sur l'exercice 2023.

Tables de mobilité :

Les taux annuels moyens de mobilité ont également été uniformisés sur la base de l'historique des départs des exercices 2017 à 2019, en retenant des taux distincts pour les cadres et les non cadres.

Pour le personnel exclu de l'accord de cessation anticipée d'activité les modalités de départ sont considérées à 100 % en départ volontaire (ex Safran).

L'écart actuariel déterminé est reconnu directement durant l'année de survenance par compte de résultat.

7 - PROVISIONS POUR MEDAILLE DU TRAVAIL

L'entreprise comptabilise une provision sur les médailles du travail conformément à la Recommandation CNC n° 03-R.01 (avis CNC n°2004-05, §2).

La provision est calculée:

- sur la base des salariés présents au 31 décembre 2023,
- au fur et à mesure du temps de présence des salariés, en fonction de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille,
- en prenant en compte la gratification qui correspond à l'échelon à venir,
- en considérant que tous les salariés demandent la médaille du travail,
- en actualisant les montants.

L'écart actuariel déterminé est reconnu directement durant l'année de survenance par compte de résultat.

8 - OPERATIONS EN DEVISES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en Euro au cours du mois de la transaction.

A la date de clôture, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et le cas échéant une provision pour pertes de change est comptabilisée.

9 - UTILISATION D'ESTIMATIONS

Ces comptes sociaux impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués, qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant l'exercice. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des événements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

L'usage des estimations ou hypothèses concerne en particulier :

- Les prévisions de résultats à terminaison pour les contrats long terme,
- La valorisation des engagements de retraite et prestations assimilées,
- La valorisation des participations selon la méthode des DCF,
- La valorisation des dépenses probables découlant des obligations de réhabilitation de site.

10 - ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Des travaux ont été menés par la société Mavesa Environnement afin d'estimer les coûts de réhabilitation en poursuite d'activité ou en cessation d'activité. Les solutions techniques sont mises en œuvre après approbation par l'administration.

Les dépenses probables découlant d'obligations de réhabilitation sont provisionnées.

Les hypothèses conduisent à retenir un taux d'actualisation de 3,60 % pour la clôture des comptes 2023.

11 - CONSOLIDATION

Identité de l'entité qui inclut l'entité dans son périmètre de consolidation par intégration globale :

ARIANEGROUP HOLDING SAS (RCS : 519 032 171)

51-61 Route de Verneuil

78130 Les Mureaux

Conformément à l'article L 233-17 du code du commerce et à l'article 248-13 du décret du 23 mars 1967, la société est exemptée en tant que mère de sous-groupe d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

En effet :

- ni un, ni plusieurs actionnaires représentant au moins 10 % du capital ne se sont opposés à cette exemption,
- les comptes individuels de la société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable sont intégrables dans les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand (ArianeGroup Holding SAS), la liste des sociétés est : Nuclétudes, Sodern, Pyroalliance, APP Beheer BV, Europropulsion, Régulus, Eurocryospace GIE et Eurocryospace France GIE,
- les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand (ArianeGroup Holding SAS), dont le siège est situé 51-61 Route de Verneuil 78130 Les Mureaux, sont établis en conformité avec la Directive n°83-349 du 13 juin 1983 du Conseil des communautés européennes. Les comptes de cette société sont inclus dans les comptes consolidés et publiés des groupes Airbus et Safran.

12 - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

13 - INTEGRATION FISCALE ET IMPOTS SUR LES BENEFICES

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A et suivants du Code Général des Impôts mis en place par ArianeGroup Holding SAS société immatriculée Versailles sous le RCS 519 032 171, depuis le 1er janvier 2017.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ArianeGroup Holding prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt selon le principe de la neutralité fiscale et règle sa dette d'impôt à ArianeGroup Holding SAS, société tête de Groupe.

14 - TRANSACTIONS DES PARTIES LIEES

Les transactions ont été conclues à des conditions normales de marché.

INFORMATION SUR BILAN

Immobilisations

Exprimé en K€

Cadre A		IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)			82 969		
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			3 947 859		13 421
Terrains			69 952		
Constructions	Sur sol propre		130 078		
	Sur sol d'autrui		182 058		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			330 377		
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		1 250		
	Matériel de transport		555		
	Matériel de bureau et mobilier informatique		76 127		
	Emballages récupérables et divers		108		
Immobilisations corporelles en cours			211 732		92 806
Avances et acomptes					
TOTAL (III)			1 002 235		92 806
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations			98 022		
Autres titres immobilisés			0		
Prêts et autres immobilisations financières			45 850		1 400
TOTAL (IV)			143 873		1 400
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			5 176 936		107 628
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)		(15 166)		98 135	
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		(2 703)	52	3 963 932	
Terrains		(1 315)	34	71 233	
Constructions	Sur sol propre	(13 818)	71	143 825	
	Sur sol d'autrui	(7 123)	107	189 074	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		(28 769)	2 046	357 100	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	(86)		1 336	
	Matériel de transport			555	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	(15 529)	76	91 579	
	Emballages récupérables et divers	(62)		170	
Immobilisations corporelles en cours		84 571		219 967	
Avances et acomptes					
TOTAL (III)		17 869	2 334	1 074 839	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations				98 022	
Autres titres immobilisés				0	
Prêts et autres immobilisations financières			2 333	44 917	
TOTAL (IV)			2 333	142 939	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			4 719	5 279 846	

Amortissements

Exprimé en K€

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)		4 551	5 587		10 139		
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		102 403	9 548	42	111 908		
Terrains		6 418	1 064		7 482		
Constructions	Sur sol propre	51 847	9 058	33	60 872		
	Sur sol d'autrui	70 304	12 095	58	82 341		
	Installations générales, agencements						
Installations techniques, matériels et outillages		151 216	29 150	1 468	178 899		
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	643	106		749		
	Matériel de transport	203	114		317		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	53 751	9 326	76	63 001		
	Emballages récupérables et divers	105	21		126		
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		334 486	60 936	1 635	393 787		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		441 440	76 071	1 678	515 833		
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab							
Autres		563			701		(138)
Terrains	400						400
Constructions :							
sol propre	2 093			16			2 078
sol autrui	3 141				1		3 139
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	268	21 019		42	3 147		18 098
Inst gén.							
M.Transport		2			0		2
Mat bureau.	147	2 862		18	1 350		1 641
Emball.							
CORPO.	6 048	23 883		76	4 499		25 357
Acquis. de titres							
TOTAL	6 048	24 446		76	5 200		25 219
Cadre C		Début de l'exercice		Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Filiales et participations

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise à plus de 10% du capital : 8

IDENTIFICATION			CAPITAL DETENU	ADRESSE				
Forme Juridique	Dénomination	SIREN	% de détention	N°	Voie	CP	Commune	Pays
BV	APP BEHEER		100,00%	25	WESTELIJKE RANDWEG	4791	KLUNDERT	PAYS-BAS
SA	NUCLETUDES	682030267	99,90%		ZI COURTABOEUF RUE DU HOGGAR	91940	LES ULIS	FRANCE
SA	PYROALLIANCE	579504119	90,00%	139	ROUTE DE VERNEUIL	78130	LES MUREAUX	FRANCE
SA	SODERN	572089795	90,00%	20	AVENUE DESCARTES	94451	LIMEIL BREVANNES	FRANCE
GIE	EUROCRYOSPACE	751089681	50,00%		ROUTE DE VERNEUIL	78130	LES MUREAUX	FRANCE
SA	EUROPROPULSION	388250797	50,00%	22	QUAI GALLIENI	92150	SURESNES	FRANCE
SA	REGULUS	350490678	40,00%		CENTRE SPATIAL BP 73	97310	KOUROU	GUYANE
GIE	EUROCRYOSPACE FRANCE	343652483	15,00%	59	ROUTE DE VERNEUIL	78130	LES MUREAUX	FRANCE

Liste des filiales et des participations

Exprimé en K€

Filiales et participations	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant affectations (4) (5)	Quote-part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés(1) (2)										
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)										
Nuclétudes	462	11 243	99,90%	15 299	15 299			16 038	1 850	1 248
Sodern	427	31 226	90,00%	2 618	2 618			89 525	6 191	3 150
Pyroalliance	4 779	4 728	90,00%	15 442	15 442			30 548	3 951	2 487
APP Beheer BV	20	3 968	100,00%	5 912	5 912			7 114	(160)	
Participations (10 à 50% du capital)										
Europropulsion	1 200	8 840	50,00%	29 447	11 147			116 517	4 464	3 000
Eurocryospace GIE			50,00%	4 334					770	
Regulus	640	19 900	40,00%	23 060	700			22 167	(411)	
Eurocryospace France GIE			15,00%	1 910				1 827	1 582	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.										
Filiales françaises (ensemble)										
Filiales étrangères (ensemble) (3)										
Participations dans des sociétés françaises										
Participation dans des sociétés étrangères										

(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(4) Dans la monnaie locale d'opération.

(5) Dont les subventions d'investissements et les provisions réglementées.

Les données financières présentées dans le tableau des filiales et participations ci-dessus correspondent à des données relatives à l'exercice clos le 31/12/2023 non arrêtées et/ou non auditées.

Etats des échéances des créances et des dettes

Exprimé en K€

Cadre A		Etat des créances		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations						
Prêts				44 256	2 353	41 903
Autres immos financières				661		661
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE				44 917	2 353	42 564
Clients douteux ou litigieux				2 319	2 319	
Autres créances clients				2 574 894	2 574 894	
Créances représentatives de titres prêtés						
Personnel et comptes rattachés				3 851	3 851	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				1 607	1 607	
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices		45 860	30 000	15 860	
	Taxe sur la valeur ajoutée		655 942	655 942		
	Autres impôts		74	74		
	Etat - divers					
Groupes et associés				450 137	450 137	
Débiteurs divers				10 550	10 550	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT				3 745 233	3 729 373	15 860
Charges constatées d'avance				9 513	7 918	1 595
TOTAL DES CREANCES				3 799 664	3 739 645	60 019
Prêts accordés en cours d'exercice				1 400		
Remboursements obtenus en cours d'exercice						
Prêts et avances consentis aux associés						
Cadre B	Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine			499	499		
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine						
Emprunts et dettes financières divers			16 896	16 896		
Fournisseurs et comptes rattachés			612 799	612 799		
Personnel et comptes rattachés			115 694	115 694		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			82 197	82 197		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		3 654	487	1 949	1 218
	Taxe sur la valeur ajoutée		494 405	494 405		
	Obligations cautionnées					
	Autres impôts		27 099	27 099		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			96	96		
Groupes et associés			49 447	49 447		
Autres dettes			21 673	21 673		
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance			57 677	57 677		
TOTAL DES DETTES			1 482 136	1 478 969	1 949	1 218
Emprunts souscrits en cours d'exercice				Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice						

Sociétés liées et participations

Exprimé en K€

	Montant concernant les entreprises	
	avec un lien de participation > 50 %	avec un lien de participation <= 50%
Avances et acomptes versés sur immobilisations		
Incorporelles		
Corporelles		
Immobilisations financières		
Participations	39 272	11 847
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
	39 272	11 847
Créances		
Fournisseurs : avances et acomptes versés	160 214	270 214
Créances clients et comptes rattachés	34 537	32 985
Autres créances	448 154	
Capital souscrit appelé non versé		
	642 905	303 199
Disponibilités		
Comptes courants financiers		
Dettes financières diverses		
Dettes rattachées à des participations		
Emprunts et dettes financières divers		
Comptes courants financiers		
Clients : avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 244	38 833
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	1 080 492	47 537
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		47 464
Produits constatés d'avance		2 553
	1 124 736	136 388

Charges constatées d'avance

Exprimé en K€

2023				2022		
Charges constatées d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Maintenance	3 683			2 727		
Assurance	1 407			855		
Crédit-bail	4 423			4 210		
TOTAL	9 513			7 793		

Produits constatés d'avance

Exprimé en K€

2023				2022		
Produits constatés d'avance	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Facturation contrats clients	20 653			4 188		
PCA sur chiffre d'affaires à l'avancement des coûts	37 024			39 455		
TOTAL	57 677			43 643		

Charges à payer

Exprimé en K€

Charges à payer	2023	2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	16 750	12 350
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	590 307	632 719
Dettes fiscales et sociales	186 443	194 694
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	4 398	4 630
Total	792 698	844 394

Produits à recevoir

Exprimé en K€

Produits à recevoir	2023	2022
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	2 409 556	2 076 268
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
Etat et autres collectivités publiques		
Autres créances	10 834	1 472
Disponibilités		
Total	2 420 390	2 077 740

Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 265 904 408 €. Il est composé de 265 904 408 (1 € l'unité).

Le capital social de 265 904 408 € est entièrement libéré.

Les mouvements de l'exercice sont décrits ci-après :

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2023	Valeur nominale
Actions ordinaires	265 904 407			265 904 407	€ 1,00
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)					
Actions préférentielles	1			1	€ 1,00
Parts sociales					
Certificats d'investissement					
Total	265 904 408			265 904 408	

Variation des capitaux propres

Exprimé en K€

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Distribut. Dividendes	Clôture
Capital social ou individuel	265 904						265 904
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	2 389 823						2 389 823
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	20 407						20 407
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Dividendes							
Report à nouveau	(179 895)			44 521			(135 374)
Résultat de l'exercice	44 521	(196 586)		(44 521)			(196 586)
Subventions d'investissement	497		(51)				446
Provisions réglementées	96 376	30 494	(5 275)				121 595
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 637 633	(166 091)	(5 326)				2 466 216

INFORMATION SUR COMPTE DE RESULTAT

Provisions et Dépréciations inscrites au Bilan

Exprimé en K€

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	96 376	30 494	5 275	121 595
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)	96 376	30 494	5 275	121 595
Provisions pour litige	9 354	6 902	696	15 560
Provisions pour garanties	5 906		869	5 037
Provisions pour pertes sur marchés à terme	167 873	152 265	1 654	318 484
Provisions pour amendes et pénalités	23	41	23	41
Provisions pour pertes de change	713	459	713	459
Provisions pour pensions et médailles du travail	189 641	21 837	30 607	180 871
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	26 718	1 677	2 356	26 038
TOTAL (II)	400 227	183 181	36 919	546 489
Dépréciations sur immos incorporelles	27 498	200 495	13	227 980
Dépréciations sur immos corporelles	5 367	1 625	2 649	4 342
Dépréciations sur titres mis en équivalence				
Dépréciations sur titres de participations	46 904			46 904
Dépréciations sur autres immos financières				
Dépréciations sur stocks	38 882	7 523	10 841	35 565
Dépréciations sur comptes clients	3 144		34	3 110
Autres dépréciations				
TOTAL (III)	121 794	209 643	13 537	317 900
TOTAL GENERAL (I + II + III)	618 398	423 319	55 730	985 985
Dont dotations et reprises d'exploitation		180 973	41 960	
Dont dotations et reprises financières		11 356	8 496	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		230 989	5 275	
dépréciations des titres mis en équivalence				

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	2023	2022	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Production vendue biens	857 559	1 157 513	-26%
Production vendue services	889 314	606 779	47%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	1 684 758	1 700 609	-1%
Chiffres d'affaires nets-Export	62 116	63 683	-2%
Chiffres d'affaires nets	1 746 874	1 764 292	-1%

Charges et produits exceptionnels

Exprimé en K€

2023

2022

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Produits Exceptionnels sur cession actifs (1)		901		3 194
Produits Exceptionnels - Autres (2)		7 635		1 873
Quote part de subvention d'investissement		51		55
Amortissements Dérogatoires et Exceptionnels	30 496	5 275	30 150	3 636
Dépréciations Fonds de commerce	200 495			
Charges Exceptionnelles sur opération de gestion	114		51	
VNC des immobilisations cédées	706		542	
VNC des titres de participation cédés			6 177	
Charges Exceptionnelles sur opération en capital			10	
TOTAL	231 811	13 862	36 930	8 758

Résultat exceptionnel (-Perte / +Profit) :	-217 949	-28 172
--	----------	---------

(1) dont 872 K€ protocole de cession CILAS
(2) Produit à recevoir indemnité assurance sinistre Saint-Médard (Quote part liée aux investissements)

Charges financières

Exprimé en K€	2023	2022
Dotations financières - Provisions IDR	6 170	17 626
Dotations financières pour dépréciation - Titres de Participation		1 100
Dotations financières pour charges	3 600	
Dotations financières - Provisions pour risque CGE	1 126	348
Dotations financières - Perte de change	459	358
Intérêts et charges assimilées	6 015	8 472
Différences négatives de change	178	5 196
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total	17 549	33 100

Produits financiers

Exprimé en K€	2023	2022
Produits financiers de participations	9 885	5 633
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	11 263	2 916
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 496	65 542
Différences positives de change	563	6 084
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total	30 207	80 175

Résultat financier (-Perte / +Profit) :	12 658	47 075
--	---------------	---------------

ETATS ANNEXES

Engagements de fin de carrière

Le montant des engagements de départs en retraite provisionné a été évalué selon la méthode dite "prospective avec salaires de fin de carrière", qui consiste, pour chaque salarié, à calculer la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de service lui donneront droit lors de son départ en retraite.

(en K Euros)	31/12/2023
<i>Engagement total des droits acquis</i>	161 786
<i>Abondement CET</i>	2 453
<i>Cout des services rendus non-reconnus</i>	
<i>Ecarts actuariels</i>	
Engagements provisionnés au bilan	164 238

La variation de la provision s'analyse comme suit :

(en K Euros)	31/12/2023
<i>Droits acquis durant la période</i>	14 925
<i>Droits utilisés durant la période</i>	(11 910)
<i>Changement d'hypothèse</i>	(8 817)
<i>Reforme Retraite</i>	(3 476)
Charge nette	(9 278)
<i>Changement d'estimation</i>	
<i>Changement de méthode</i>	
<i>Variation de périmètre</i>	
Variation de la provision	(9 278)

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie ainsi que dans les différents accords d'entreprise.

NOTE RELATIVE AUX FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement qui sont financées par les clients organismes publics français ou autres sont parties intégrantes des coûts des contrats et suivent le régime des contrats. Les frais de développement et d'industrialisation sont inscrit à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de serieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels associatifs. En 2023, 3 142 K€ de frais d'industrialisation ont été immobilisés.

Le montant net des dépenses de recherche et développement enregistré en charges de l'exercice 2023 s'élève à 37 943 K€ pour les frais de recherche et développement autofinancés (Hors Crédit Impôt Recherche).

INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le Président, le Directeur général ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat par la société.

Avance	Néant
Pensions	Néant
Jetons de présence	Néant

Engagements hors bilan

Exprimé en K€

Catégorie d'engagement	Total
Avals et cautions	
Cautions environnementales	6 793
Pour le compte du personnel	0
Loi 1975	26 248
Autres	12 868
A.Total engagements avals et cautions	45 909
Ligne de liquidité	
Commandes des fournisseurs d'immobilisations	18 106
B. Total autres engagements donnés	18 106
I. Total engagements donnés (A+B)	64 015
Avals et cautions	
Fournisseurs (retenue de garantie)	15 256
C.Total engagements avals et cautions	15 256
Commandes des fournisseurs d'immobilisations	
Caution de Loyer	41
Avance remboursable	50 000
D. Total autres engagements reçus	50 041
II. Total engagements reçus (C+D)	65 297

Cautions environnementales

La réglementation relative à la prévention des risques technologiques, naturels et à la réparation des dommages a amené la société Arianegroup SAS à constituer des garanties financières (arrêtés préfectoraux). Ces cautions représentent 6 793 K€ au 31 décembre 2023

Opérations de couverture

	Juste Valeur (k€)	Montant notionnel (K de devises)	<1 an	>1 an et +
Couvertures bilanciellles				
Ventes à termes USD	7	(1 012)	(1 012)	
Achats à termes USD	(6)	1 452	1 452	
Ventes à termes GBP				
Achats à termes GBP				
Couvertures de flux futurs				
Ventes à termes USD	35	(3 932)	(3 932)	
Achats à termes USD				
Ventes à termes GBP				
Achats à termes GBP	(8)	1 882	1 882	
TOTAL USD	35	(3 491)	(3 491)	
TOTAL GBP	(8)	1 882	1 882	

Couverture des ventes

Arianegroup SAS couvre la partie de son carnet de commandes libellée en dollar US par des ventes à terme des devises à recevoir.

A ce titre 4,944 millions de dollars restent à livrer, soit 4,505 millions d'euros au taux couvert à fin 2023. L'écart du cours couvert par rapport à celui du 31 décembre 2023 présente une juste valeur de +0,041 millions d'euros.

Couverture des achats

Arianegroup SAS couvre les achats libellés en dollars US par des achats à terme des devises à livrer.

A ce titre, 1,452 millions de dollars, restant à acquérir sur des achats à terme non échus, soit 1,317 millions d'euros au taux couvert à fin 2023. L'écart du cours couvert par rapport à celui du 31 décembre 2023 présente une juste valeur de -0,06 millions d'euros.

Arianegroup SAS couvre également les achats libellés en GBP par des achats à terme.

A ce titre, 1,882 millions de GBP, restant à acquérir sur des achats à terme non échus, soit 2,168 millions d'euros au taux couvert à fin 2023. L'écart du cours couvert par rapport à celui du 31 décembre 2023 présente une juste valeur de -0,08 millions d'euros.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Exprimé en K€

Impôts	Résultat avant impôt	Impôt Différé	Impôt Exigible	Résultat net après impôt
Résultat courant	9 779	4 166	21 364	(15 751)
Résultat exceptionnel	(217 949)		(4 508)	(213 441)
Participation des salariés aux fruit de l'expansion N				
Impôt à l'étranger				
Crédit d'impôt (1)			(32 606)	32 606
TOTAL	(208 170)	4 166	(15 750)	(196 586)

(1) dont Crédit Impôt Recherche (31 870 k€), Crédit Impôt Famille (329 k€) et Crédit Impôt Mécenat (407 k€).

Effectif Moyen

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie :

	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise		Effectif moyen global	
Effectif	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Ingénieurs et Cadres	3 937	3 963			3 937	3 963
Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise	2 017	1 955			2 017	1 955
Ouvriers	544	533			544	533
Autres	379	382	62	96	441	478
TOTAL	6 877	6 833	62	96	6 939	6 929

SITUATION FISCALE LATENTE OU DIFFEREE

Exprimé en K€

Rubriques	BASE	Impôt Différé
IMPOT DU SUR :		
Provisions réglementées :		
* Amortissements dérogatoires	121 595	31 403
* Provision pour hausse des prix		
Changement méthode (avancement des couts) IFRS15		
Plus-values :		
* Immobilisations non amortissables	16 463	4 251
* Immobilisations amortissables	3 564	921
Provisions réglementées liées à l'APA :	10 587	2 735
TOTAL ACCROISSEMENTS	152 209	39 310
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :		
* Participation des salariés		
* Autres	(459)	(119)
A déduire ultérieurement :		
* Provision retraite apportée	59 296	15 314
* Provision retraite clôture	111 247	28 728
* Provision Convention Garantie Environnement apportée	17 976	4 642
* Provision Convention Garantie Environnement clôture	7 162	1 850
* Provision pour risques et charges apportées	307	79
* Provision pour risques et charges	331 734	85 670
* Provision pour stock	7 672	1 981
* Autres	2 758	712
TOTAL ALLEGEMENTS	537 693	138 857
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE		99 547

Les accroissements et allègements d'impôts ont été calculés sur la base du dernier taux d'impôts sur les sociétés votés en décembre 2019 (Loi 2019-1479 du 28/12/2019 publiée au Journal Officiel n° 0302 du 29/12/2019).

	2024
IS – Article 219 CGI	25,00%
Contribution sociale – Article 235 ter ZC	3,30%
Taux retenus pour calcul des Impôts latents	25,83%

Crédit-bail

Exprimé en K€	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine	69 297	357 845			427 142
Amortissements : (1)					
· Cumuls exercices antérieurs		40 785			40 785
· Dotation de l'exercice		16 442			16 442
Total		57 227			57 227
Redevances payées :					
· Cumuls exercices antérieurs		60 423			60 423
· Exercices		28 864			28 864
Total		89 287			89 287
Redevances restant à payer :					
· A 1 an au plus		29 293			29 293
· A plus d'1 an et 5 ans au plus		152 481			152 481
· A plus de 5 ans		252 578			252 578
Total		434 352			434 352
Valeur résiduelle : (2)		0			0
Total		0			0
Montant pris en charge dans l'exercice		28 864			28 864

(1) Dotation de l'exercice et dotation exercices antérieurs qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis, mode d'amortissement linéaire sur 17 ans pour Issac et 25 ans pour celui des Mureaux□

(2) Selon contrat (l'unité est l'Euro), le prix d'achat résiduel est de 1 Euro